

RD-CONGO



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.adiac-congo.com

N° 2278 - MERCREDI 8 AVRIL 2015

FOSSE COMMUNE DE MALUKU

Une enquête indépendante vivement réclamée

Les organisations de défense des droits de l'Homme se disent très préoccupées par la découverte récente, dans la périphérie est de Kinshasa, d'une fosse commune contenant plus de quatre cents corps des personnes décédées dans des circonstances non encore élucidées. L'Association africaine de défense des droits de l'Homme est montée au créneau pour exhorter le gouvernement à confier la conduite de l'enquête à des personnalités indépendantes et, au besoin, exhumer les corps aux fins d'expertises susceptibles d'établir les circonstances dans lesquelles ces personnes sont décédées.

À en croire la version gouvernementale, il s'agirait des corps des indigents longtemps gardés à la morgue de l'hôpital de référence de Kinshasa et qui ont été inhumés par des services compétents de l'Hôtel de ville de Kinshasa.

Page 13



Un cimetière de fortune dans un quartier à Kinshasa

ASSEMBLÉE NATIONALE

Examen d'une nouvelle loi sur la liberté des manifestations



Delly Sessanga

Ce texte, pense-t-on, permettra de doter le pays d'un cadre légal pour encadrer les actions et les pouvoirs des autorités et des citoyens. Si elle est adoptée, cette loi consacrera la décentralisation de l'autorité à informer avant d'organiser une manifestation. « Si elle ne le fait pas dans un délai de quarante-huit heures, la manifestation est supposée avoir été autorisée et

les gens peuvent manifester », a réagi son initiateur, le député Delly Sessanga. Expliquant la quintessence de son texte de loi, ce représentant du peuple a indiqué qu'il s'agit là d'une liberté affirmée qui devient effective tout en ajoutant qu'à la faveur de ladite loi, les gens ne seront plus « prisonniers des caprices des autorités qui pouvaient faire n'importe quoi ». Page 13

COUPES AFRICAINES INTERCLUBS

MK, V.Club, Mazembe et Sanga Balende en huitièmes de finale

Après la qualification du FC MK en huitièmes de finale aux dépens d'Al Ahly Shendi du Soudan (1-2, 5-1) à la 12e Coupe de la Confédération, l'AS V.Club a lui aussi composé son ticket pour cette étape de la compétition le 5 avril à Beira, face à Ferroviario de Mozambique (3-0, 0-1). Battu en Afrique du Sud au match aller par un but à zéro, le TP Mazembe a réussi à se qualifier à domicile face au club sud-africain de Mamelodi Sundowns battu

par trois buts à un. Quant à Sanga Balende, il a éliminé dimanche au stade Tata Raphaël Coton Sport de Garoua (Cameroun) battu par deux buts à zéro après le nul vierge concédé au match aller. La RDC aligne tous ses quatre clubs en huitièmes de finale de deux compétitions africaines interclubs de football. Tout s'est donc éclairci le week-end dernier après les rencontres retour des seizièmes de finale.

Page 14

AFRIKA FILM FESTIVAL

Monique Phoba sacrée artist Award 2015

Nominée avec quatorze autres cinéastes, la réalisatrice d'origine congolaise Monique Phoba a eu le privilège d'être l'une des deux lauréats du prix belge offert le 4 avril à Louvain. À ses yeux, l'Artist Award 2015 décerné par Afrika Film Festival « couronne des efforts continus depuis cinq ans en faveur du court métrage Soeur Oyo ».

« Soeur Oyo » est un récit historique qui force le spectateur à un retour en plein Congo colonial des années 50. Ce, au travers de la petite histoire d'une jeune écolière dénommée Godelive vivant dans le pensionnat catholique de Mbanza-Mboma. De quoi mettre les projecteurs sur cette institution qui fut la première école destinée aux Congolaises où l'enseignement se dispensait en français.

Page 14

ÉDITORIAL

Candidats

Alors que la campagne pour l'élection présidentielle est loin d'être lancée, voici que deux hommes politiques, Mathias Dzon et Brice Parfait Kolelas, prennent le risque d'annoncer leurs candidatures. Car, c'est bien d'un risque qu'il s'agit tant le chemin à parcourir s'annonce long et rude pour chacun d'eux. Réfléchissons donc aux obstacles que l'un comme l'autre devront franchir s'ils veulent que les citoyens puissent, le moment venu, se prononcer en leur faveur.

Le premier de ces obstacles est celui de la crédibilité politique, c'est-à-dire de leur capacité à rassembler autour d'eux un nombre suffisant de citoyennes et de citoyens pour que leur discours soit audible. Leader d'une opposition radicale dont on ne sait quelle est au juste l'assise populaire, Mathias Dzon aura du mal à prouver qu'il est représentatif d'une partie importante de l'électorat. Quant à Brice-Parfait Kolelas, qui se trouvera contraint à un moment ou à un autre de rompre avec la majorité présidentielle, il devra expliquer à ses partisans pourquoi il prend les devants dans une bataille qui n'est pas encore engagée.

Plus délicate encore sera la résurgence pour les deux candidats d'un passé qui fut tout sauf un long fleuve tranquille : avec, pour Mathias Dzon, une présence aussi active que visible durant plusieurs années dans le gouvernement de la République et donc une responsabilité évidente dans la conduite des affaires publiques qu'il dénonce aujourd'hui de façon implacable ; avec, pour Brice-parfait Kolelas, un rappel du rôle qu'il joua aux heures les plus sombres du Congo, lorsque notre pays avait plongé dans le chaos de la guerre civile.

L'erreur que commettent ces premiers candidats à la magistrature suprême est de croire que les premiers partis dans la course mettent des atouts dans leur jeu. Alors qu'ils avaient tout à gagner en observant la scène politique, en nouant des alliances efficaces, en peaufinant un programme séduisant, ils ont choisi de se lancer dans l'arène sans même savoir quels seront leurs adversaires et sans se préoccuper de savoir comment ils justifieront leur propre passé.

La démocratie est de façon indiscutable le meilleur des systèmes politiques. Mais il est aussi le plus impitoyable pour qui ambitionne d'accéder aux plus hautes responsabilités. Nous allons probablement en avoir la preuve.

Les Dépêches de Brazzaville

DÉBAT SUR LA CONSTITUTION

Le FOCIPAC favorable à la révision et non au changement

Dans une interview exclusive accordée aux Dépêches de Brazzaville, le président du Forum citoyen pour la paix et la concorde (Focipac), Albert Mbela a estimé que la loi fondamentale de 2002 avait déjà prévu les mécanismes de sa révision et non de son changement. Il a, par ailleurs, appelé les autorités publiques à convoquer un dialogue politique au cours duquel, les Congolais qui reconnaissent avoir torpillé l'économie nationale, devraient demander pardon au Congo.



Albert Mbela

Les Dépêches de Brazzaville : Pourquoi avez-vous créé le Focipac ?

Albert Mbela : Après plusieurs conflits que notre pays a connus depuis les indépendances, nous avons pensé qu'il est nécessaire de créer des organisations qui feront la promotion de la paix et de la concorde nationale. Il est de notoriété publique que toutes les pratiques contraires à ces valeurs sont à la base des frustrations qui génèrent la haine et créent toutes les conditions d'embrasement social qui brisent les équilibres sociaux et compromettent la paix et la concorde nationale. Pour répondre à votre question le Focipac a été créé pour contribuer à la promotion des valeurs de paix, de dialogue, de tolérance, du patriotisme et à lutter contre les antivaleurs.

LDB : Comment entendez-vous mener le combat contre les antivaleurs ?

A.M : Nous comptons éditer un bulletin d'information intitulé « le baromètre ou le tensiomètre de la paix au Congo » à travers lequel nous ferons des alertes aux différentes menaces de la paix sur l'ensemble du territoire national. Notre association promet également d'identifier, de formuler et de promouvoir des projets d'intérêt socioéconomiques au profit des personnes fragiles pour lutter contre la pauvreté. Car la paix n'est pas seulement synonyme d'absence

de guerre. On est en paix lorsqu'on se soigne, on se vêt, bref lorsqu'on est à l'abri du besoin et des autres formes de tracasseries sociales. Il faut ajouter à tout cela l'organisation des conférences-débats, des colloques et des séminaires sur les thèmes liés à la paix, à la concorde nationale et au changement de mentalités.

LDB : Quels sont vos rapports avec les associations sœurs et les pouvoirs publics ?

A.M : Nous sommes dans une phase de prise de contact avec les associations œuvrant dans les domaines de la paix et de la concorde nationale ; ainsi qu'avec les pouvoirs publics. Nous savons que la tâche est immense ; mais un long voyage commence par le premier pas. Créé le 24 novembre 2014, le Focipac est encore un enfant qui apprend à marcher. Cependant, nous sommes très avancés dans nos contacts de partenariats et de soutiens divers de la part des structures publiques et privées qui saluent le bien-fondé de notre combat.

LDB : L'actualité politique nationale est dominée par le débat sur le changement de la Constitution et le dialogue politique inclusif avant l'élection présidentielle de 2016. Quel est le point de vue du Focipac sur ces deux sujets ?

A.M : C'est une question que nous appelons l'ère du temps. A travers le débat qui se fait actuellement, on a tendance à simplifier la question du changement de la Constitution. Les partisans du « OUI » sont vus comme ceux qui soutiennent le président de la République, Denis Sassou N'Guesso et les partisans du « NON » sont contre lui. Si on conduit le débat de cette manière, il deviendra un faux débat alors qu'il est profond et fondamental pour notre pays. Le Focipac a une alternative sur ce débat. Le premier point de vue est relatif à la possibilité de réviser la Constitution en se fondant sur les articles qui ne cadrent plus avec le contexte. Parce que ce texte fondamental avait été élaboré en 2002, après les conflits armés que nous avons connus. Dans un deuxième temps, nous sommes fondamentalement opposés au changement total de la loi fondamentale ; parce que cette démarche peut conduire à des remous sociaux qui menaceraient dangereusement la paix encore fragile dans notre pays. De ce fait, nous sommes pour un dialogue politique au cours duquel tous ces problèmes seront mis sur la table de discussion.

LDB : Avez-vous un message particulier pour conclure cet entretien ?

A.M : Le Congo souffre d'un grand mal qui date depuis notre accession à l'indépendance. Nous devons changer notre pratique de la gestion de la chose publique. Il faut mettre en avant le mérite, l'excellence et le patriotisme. Il est nécessaire de créer, entre les Congolais, le sentiment de partager un même pays et le désir de vivre ensemble. En outre, pour nous permettre de nous réconcilier, le Focipac propose qu'au cours d'un prochain dialogue, les Congolais qui reconnaissent avoir pillé les richesses nationales devraient demander pardon au Congo.

Propos recueillis par Roger Ngombé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo,
Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina,
Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoula
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa

Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service),
Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo
Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa

Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Marcel Myande, Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200
Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Coordination : Rose-Marie Bouboutou
Rédaction : Rose-Marie Bouboutou, Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Administration : Béatrice Ysnel

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko

Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Mot-signet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mumbelé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-press et contrôle de qualité :

Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau
75007 Paris / Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

VIH/SIDA

Le conflit entre le CNLS et le ministère de la Santé inquiète les malades

La crise qui secoue les deux institutions depuis plusieurs mois commence à inquiéter les malades du Sida et des structures de santé habilitées à œuvrer dans la lutte contre la maladie. Plusieurs observateurs craignent désormais que les résultats positifs obtenus jusque-là par la riposte soient affaiblis par des malentendus entre deux structures de l'Etat qui ne parlent plus le même langage.

Ce n'est plus un secret. Au Conseil national de lutte contre le Sida (CNLS), structure mise en place par l'Etat pour assurer la coordination de la riposte contre la maladie, les agents sont sans salaire depuis 10 mois. Au cœur de ce désagrément qui est une source de plusieurs maux nait un différend entre le CNLS et le ministère de la Santé. Si l'on s'en tient aux confidences publiées ouvertement dans la presse par les deux camps et celles obtenus de sources concordantes, il s'agirait d'un bras de fer sur l'achat des antirétroviraux et sur les contrariétés d'une ligne budgétaire affectée au CNLS par le ministère de la Santé qui exige, désormais, qu'une lumière soit faite sur le statut des salariés du Secrétariat exécutif permanent (Sep) du CNLS. Entre le Dr Marie Francke Puruehnce, secrétaire exécutif du Sep/CNLS et conseiller à la santé du Chef de l'Etat et le ministre François Ibovi, s'est finalement installé un dialogue de sourd, selon des proches.

Le quiproquo auquel aucun arrangement ne semble être trouvé

pour l'heure tire désormais sur des versions multiples. Chez les Personnes vivant avec le VIH (PVVIH) pourtant, l'angoisse est à son zénith, au regard des faiblesses qui se dégagent maintenant. Elles gémissent constatant que le pire arrive, car leur survie reste suspendue aux engagements pris par l'Etat d'assurer une meilleure riposte contre la maladie, grâce à une coordination parfaite des institutions, et de rendre gratuit le traitement antirétroviral et les examens biologiques y afférents.

La lutte contre le Vih/sida est en berne

Au-delà des tensions de trésorerie qui peuvent exister à l'heure où les budgets sont sectionnés, la lutte contre la maladie souffre depuis quelques temps d'absence d'engagement, analysent des spécialistes. « La crise actuelle entre le CNLS et le ministère est un problème d'intérêt. Cet égoïsme risquera de faire reculer de plusieurs années les efforts consentis par différentes parties et les partenaires »,



Le CHU de Brazzaville

souligne, sous anonymat, un médecin membre d'une ONG.

Sur le terrain, en effet, les activités de prévention ont disparu. Les associations affectées à la tâche grâce au partenariat avec le Sep/CNLS ne tiennent plus des opérations par manque de financement. « C'est par la prévention qu'on pose le premier acte de lutte contre la maladie. Mais plus rien ne se fait car nous n'avons pas d'argent », a expliqué un formateur spécialiste de la prévention.

En l'absence d'activité de prévention, des experts craignent ainsi une montée de l'épidémie et de la séroprévalence de la maladie qui se situe à 3,2% selon les données publiées en 2009 suite à l'enquête sur les indicateurs du Sida (ESIS). Après cinq ans, selon les textes, une autre enquête du genre devrait être effectuée mais rien n'a été fait. L'ab-

sence de financement explique tout, à en croire un spécialiste du CNLS. Chez les PVVIH l'heure est aux interrogations. Vendredi, l'Association des Jeunes Positifs du Congo (AJPC) montait au créneau dénonçant « une distraction qui cache des anomalies dans la lutte contre le Vih/Sida ».

Elle s'insurgeait devant l'arrêt de traitement chez plusieurs patients à cause du manque de certaines molécules. Selon des patients interrogés à différents endroits, la chronique des ruptures de stocks impose encore des traitements de 5 ou 10 jours. Ils signalent par ailleurs un manque de réactifs pour le suivi biologique tel que prévu dans le dispositif de soins et de prise en charge. De même, depuis un an, les PVVIH ne font pas d'examen de comptage de la charge virale destiné à mesurer la quantité du virus dans le sang.

Dans les hôpitaux et cliniques, il est également signalé l'absence, depuis bientôt une année, d'un examen nommé test PCR que l'on fait sur des nouveaux nés afin de savoir s'ils sont séropositifs ou séronégatifs.

Une autre anomalie qui risquerait d'ajouter de nouvelles contaminations est le manque de constance dans l'approvisionnement en réactifs pour effectuer des tests de dépistage. Ce qui pourrait constituer un frein à la fièvre des Congolais qui ont pris le courage et le plaisir de se faire dépister et de permettre aux structures opérationnelles d'actualiser les données pour une meilleure riposte.

« De 2011 à ce jour, nous sommes en train d'assister à un délabrement progressif du dispositif mis en place avec l'effort de tous et personne ne peut imaginer les lourdes conséquences que le pays court », fait remarquer Thierry Maba, vice-président de l'AJPC.

Confrontées déjà ces dernières années aux ruptures de traitement avec les conséquences inconcevables sur la réponse nationale de la maladie, les PVVIH évaluées à 18 000 qui sont sous ARV espèrent que des solutions adéquates seront trouvées pour éviter le pire car chaque année de nouvelles infections sont signalées.

Quentin Loubou

CONSOMMATION

L'O2CD interpelle sur la sécurité sanitaire

À l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la santé, l'observatoire congolais des droits des consommateurs (O2CD) interpelle toutes les sensibilités sur la sécurité sanitaire des aliments. Cette association qui reconnaît les efforts entrepris par le gouvernement dans ce secteur relève amèrement la non application de beaucoup de textes qui le réglementent.

Dans une déclaration publiée le 7 mars, l'O2CD indique qu'à cause de cette faiblesse, les consommateurs sont exposés à tout ce qui leur est présenté sur le marché, dont la qualité reste douteuse. Au Congo, le plan national de développement (2012-2014) souligne que « les problèmes de nutrition sont aussi une cause importante de morbidité et de forte mortalité à côté de l'insuffisance de disponibilités énergétiques, due à une alimentation insuffisante pour certains et à un désordre alimentaire pour d'autres, se traduisant par une malnutrition ayant pour conséquences : l'aggravation des conditions de santé avec la recrudescence de pathologie émergentes ».

Face à cette analyse, l'O2CD se plaint de la lenteur des professionnels et du gouvernement à réagir. En effet, les consommateurs sont la proie des marchés bondés d'aliments insalubres et des pratiques non éthiques de grandes entreprises alimen-

taires. « La sécurité sanitaire des aliments, mieux, la protection du consommateur restera un slogan de plus des promesses non tenues, sans la loi assortie d'une politique accoude à une stratégie pour la protection du consommateur », a conclu l'O2CD.

Il appelle les consommateurs à plus de vigilance et de prudence à chaque achat et les invite aussi à l'observation de quelques bonnes pratiques : veiller à l'hygiène des aliments et de l'environnement ; éviter de mélanger les aliments crus et cuits et bien cuire les aliments ; les conserver à la bonne température ; les acheter dans un environnement propre ; et éviter de manger des repas de rue. À ces conseils s'ajoutent d'autres : utiliser de l'eau et des médicaments sûrs ; éviter d'acheter des produits vendus en vrac et sans notice.

Parallèlement, l'O2CD a profité de cette journée internationale de la santé pour décrier certains faits constatés dans les hôpitaux au détriment des

consommateurs : le non respect des règles déontologiques par le personnel de santé et des affaires sociales ; la rupture de stocks des réactifs pour la réalisation de certains examens de laboratoire dans les centres de santé publics et au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville ; le retard non négligeable des patients avant de recevoir les premiers soins même au service des urgences ; les plaintes des gardes malades accusant les médecins pour certains cas de décès ; manque d'information sur les voies des recours ; le manque de transparence dans la facturation des prestations ; le détournement des patients au profit des officines privées pour des consultations spécialisées et la mise en veilleuse de l'ordre national des Médecins du Congo.

En définitive, l'association sollicite du gouvernement la vulgarisation et l'application des textes et la protection du consommateur par la mise en place des mécanismes lui permettant d'accéder à l'information. Au gouvernement aussi d'impliquer les associations de consommateurs au sein des instances où sont abordées les questions ayant trait à la consommation et la qualité des produits et services.

Nancy France Loutoumba

FORÊT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

La campagne institutionnelle de planting d'arbres se poursuit

Le personnel de la Présidence de la République a accompli le geste le 3 avril dernier. Une opération de planting d'arbres effectuée dans la réserve foncière de l'État de Bambou-Mingali, à 45 kilomètres au nord de Brazzaville.

Cette action s'inscrit dans la perspective de contribuer à l'atteinte de l'objectif d'un million d'hectares de plantations forestières et agro forestières au Congo. Initiée par le Programme national d'afforestation et de reboisement, la campagne des plantations que mènent les institutions a été lancée depuis le 6 novembre 2014. Cependant, la Présidence avait déjà mis sous terre 14 000 plants d'eucalyptus quelque mois auparavant sur 10 hectares. Pour cette deuxième action, elle est passée au double soit 28 000 plants sur 20 hectares.

Les deux plantings ont toujours été conduits par le secrétaire général de la Présidence de la République, Jean Baptiste Ondaye. L'opération a mobilisé environ 400 agents. Les précédents plants plantés ont déjà atteint 6 mètres de hauteur.

Plusieurs institutions ont déjà adhéré à cette initiative telles que : la Cour des comptes ; la Cour constitutionnelle ; les Ministères du développement industriel et de la promotion du secteur privé ; des Hydrocarbures ; de la jeunesse et de l'instruction civique ; des sports et de l'éducation physique ; de la culture et des arts ; des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité ; de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration ; de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

S'ajoutent : la Direction générale de la sécurité civile ; les Femmes du PCVT ; les ambassades de Chine et du Venezuela ; les confessions religieuses, notamment : l'église évangélique du Congo, l'armée du salut et la Cifmc ainsi que l'école privée la grâce d'Atho ; la coordination Redd+ et la Fao (organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture).

Rappelons que le Pronar vise un million d'hectares de plantations forestières et agro forestières. L'objectif annoncé étant d'accroître les capacités du Congo à stocker le carbone et à répondre de manière satisfaisante à la demande toujours croissante de produits ligneux, notamment dans les grandes agglomérations.

La campagne pour cette année sera clôturée le 18 avril prochain et redémarrera au quatrième trimestre.

N..F.L.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA BANQUE NATIONALE DU CANADA ET AMETHIS FINANCE ACQUIÈRENT UNE PARTICIPATION DANS LE GROUPE FINANCIER AFRICAIN NSIA

Abidjan, le 25 mars 2015 – NSIA annonce aujourd'hui l'acquisition d'une participation dans son capital, par la Banque Nationale du Canada un des plus importants groupes financiers canadiens et Amethis Finance, un fonds de placement privé spécialisé dans les investissements sur le continent africain.

La transaction vise l'acquisition par la Banque Nationale et Amethis Finance, de la participation détenue par la société d'investissement Emerging Capital Partners (États-Unis) dans NSIA. La part de la Banque Nationale s'élève à 20,9 % et celle d'Amethis Finance à 5,4 %. La transaction devrait être conclue dans la période de Mai à Juillet 2015, après l'obtention des approbations réglementaires.

Forte d'un actif de 214 milliards de dollars au 31 janvier 2015, la Banque Nationale du Canada (www.bnc.ca) avec ses filiales, forme un des plus importants groupes financiers intégrés canadiens. Elle emploie plus de 20.000 personnes et ses titres sont cotés à la bourse de Toronto.

Véhicule d'investissement destiné au continent africain, Amethis Finance dispose, depuis sa première levée de fonds en décembre 2012, d'une capacité d'investissement de 530 millions de dollars et son ambition est de tirer profit du potentiel offert par les institutions financières en Afrique sub-saharienne.

Cet investissement traduit la confiance que la Banque Nationale du Canada et Amethis portent au Groupe NSIA dont l'ambition affirmée dans son projet de société est de devenir un des groupes financiers de référence en Afrique, géré selon les normes et standards internationaux.

« NSIA possède une feuille de route remarquable, grâce au leadership de son fondateur, Jean Kacou Diagou, et à une approche rigoureuse du développement des affaires, année après année, a déclaré Louis Vachon, président et chef de la direction de la Banque Nationale. Nous sommes convaincus que l'expertise de NSIA, combinée aux compétences et au réseau d'affaires d'Amethis Finance en Afrique, seront à la source d'une création de valeur distinctive pour la Banque Nationale. »

Pour le Président Jean Kacou Diagou " Nous nous réjouissons de ce partenariat avec la BNC et Amethis dont le projet de développement en Afrique, la solidité financière et les exigences d'éthique et de gouvernance rencontrent notre pleine adhésion. Il s'agit d'une alliance de long terme guidée par le souci de créer de la valeur pour nos deux institutions et de servir le développement économique du continent africain.

Le Groupe NSIA peut poursuivre en toute sérénité son développement en Afrique, basé sur le concept de la Bancassurance."

À propos de NSIA Participations

NSIA Participations est un groupe de services financiers qui intègre des produits et services bancaires et d'assurances. Créé en 1995, il jouit d'une diversification géographique enviable avec un réseau de filiales et de succursales au Bénin, au Cameroun, au Congo, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Ghana, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Mali, au Nigéria, au Sénégal et au Togo. il compte plus de 1 500 employés, auxquels s'ajoutent 1 500 agents d'assurance et environ 500 courtiers d'assurance.

JANINE BÉNÉDICTE DIAGOU
Directeur Général Adjoint
NSIA Participations
Tél.: (225) 20 31 98 15

MARIE-THÉRÈSE BOUA N'GUESSAN
Directeur RH et Communication
NSIA Participations
Tél.: (225) 20 31 98 25

IDÉES- FORCES, SUJETS EN DÉBAT

Anecdotes, petites phrases, cris du coeur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société

« Où avez-vous vu, en démocratie, un président élever, fabriquer puis imposer un successeur ? Cela n'est valable que pour les monarchies ou les dictatures. Le Rwanda n'est ni l'une ni l'autre. »

Paul Kagamé, président du Rwanda, Jeune Afrique, 07 avril 2015

« Le problème n'est pas la multiplicité des associations mais le manque d'un projet porté par l'État dans lequel la collectivité nationale puisse se projeter. Les replis identitaires sont le symptôme d'un modèle politique en panne. »

Jean Baubérot, historien et sociologue, fondateur de la sociologie de la laïcité, Humanité.fr, 3 avril 2015

« Le fait de s'exprimer dans un pays, par des gens responsables, ne peut que faire avancer les choses. »

Soumaïla Cissé, Mali, président de l'Union pour la République et la démocratie (URD), désormais le chef de l'opposition, RFI, 31 mars 2015

« Dans un monde où chacun est connecté avec tous, où les systèmes participatifs bouleversent la plupart des domaines de notre vie quotidienne, le concept même de représentation est devenu franchement poussiéreux. »

Arthur de Grave, connector OuiShare Paris et rédacteur en chef du magazine Ouishare Mag, La Tribune, 21 mars 2015

« La sincérité doit être au centre de toute action politique. Faire autrement, c'est se mentir. »

Guy Brice Parfait Kolélas, secrétaire général du MCDDI, discours d'ouverture du congrès, Brazzaville, le 3 avril 2015

SANTÉ

L'OMS Afro disposée à apporter son appui technique au Congo

La directrice régionale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Afrique, Rebecca Moeti Matshidiso, a rassuré le ministre de la Santé et de la Population, François Ibovi, de la disposition de leurs experts à travers le bureau pays de cette institution

Quelques mois après sa prise de fonctions, Rebecca Moeti Matshidiso a récemment échangé avec François Ibovi. Interrogée par la presse à sa sortie d'audience, la nouvelle directrice régionale de l'OMS Afrique a indiqué que cette organisation disposait d'un groupe d'experts à Brazzaville. « Je suis venue dire au ministre que nous sommes prêts à appuyer le Congo non seulement par notre équipe pays, mais aussi par notre bureau régional. Ils sont à la disposition du pays pour appuyer le développement sanitaire, la mise en œuvre du Plan national du développement sanitaire, l'amélioration du système de santé et de la capacité de la santé publique au niveau périphérique, des districts, dans tous les départements sanitaires du Congo. Le but est de faire face aux épidémies, pour améliorer l'accès aux soins de santé à toute la population congolaise », a-t-elle expliqué.

roulée à un moment où le Congo fait face à une recrudescence de l'épidémie de la rougeole qui a déjà occasionné la mort d'une vingtaine de personnes dans quelques départements du pays. Interpellée sur l'apport que le Congo pourrait attendre pour éradiquer cette épidémie, Rebecca Moeti Matshidiso, a rappelé que l'OMS Afro, travaillait depuis longtemps avec tous les pays africains pour améliorer la couverture de vaccination de routine. « S'il y a une épidémie, cela veut dire qu'il y a un peu de faiblesse sur le niveau de couverture, il faut que nous ayons 90% des enfants vaccinés, cela donne la résistance au niveau de la population et cela évite des épidémies. Donc, nous devons appuyer le pays techniquement et dans la mobilisation des ressources pour avoir une bonne couverture sanitaire », a-t-elle poursuivi.

Selon elle, l'équipe du bureau travaillera avec le comité de lutte contre les épidémies mis en

place par le ministère de la Santé. Toutefois, les experts du bureau régional peuvent venir pour appuyer le Congo si le besoin se fait sentir pour faire face à cette épidémie. Première femme à occuper le prestigieux poste de directeur régional d'OMS Afrique, la Botswanaise, a salué le rôle combien important que les autorités congolaises et d'autres pays africains ont joué pour son élection à la tête de cette institution. Faisant de la lutte contre la fièvre à virus Ebola l'une des premières priorités de son mandat pour l'amélioration de l'offre de santé en Afrique, Rebecca Moeti s'est félicité de l'appui que le Congo a apporté aux pays touchés par cette épidémie en envoyant quelques experts.

L'ancienne ministre botswanaise qui s'occupait du programme VIH/Sida au niveau de l'OMS, reconnaît, par ailleurs la grande responsabilité qu'exige ce poste, mais elle compte sur l'appui de toutes les femmes africaines. « Je pense que je dois faire beaucoup d'efforts pour bien représenter la femme africaine à la tête de cette institution », a-t-elle conclu.

Parfait Wilfried Douniama

FORCE PUBLIQUE

Lancement d'une unité féminine de contrôle routier

Le directeur général de la police, le général Jean François Ndenget, accompagné de son staff a installé officiellement, le 3 avril, à Brazzaville cette unité créée pour s'adapter aux nouvelles formes de délinquance qui évolue sur la voie publique.

Tout comme leurs collègues de la police routière, les effectifs de la nouvelle unité interviennent sur les opérations spécifiquement de contrôle de véhicules. Cette nouvelle unité remplit des missions analogues à celles auparavant confiées aux routiers : contrôle de l'assurance, de la carte grise, du permis de conduire, du certificat médical, contrôle technique, etc. À en croire le commandement de la police, elle va offrir « une capacité d'action » nouvelle, notamment un ensemble de mesures qui vont concourir à rassurer les usagers de la voie publique, a insisté le commandant de la police judiciaire, porte-parole adjoint de la police,



Une policière en plein contrôle

le colonel Kouni-Okogna. « Pour notre point du CCF, nous avons interpellé en tout vingt véhicules. Nous ne mettons qu'en exécution ce que nous avons appris », a expliqué le lieutenant Goma Lydie Liliane Bonaventure. Elle a renchéri : « À l'endroit des chauffeurs, qu'ils s'assurent et se promènent avec leurs permis de conduire. Un chauffeur sans permis constitue un danger sur la voie publique ».

Les effectifs placés sur le terrain ont été déployés au rond-point du CCF, au centre-ville, à Kibéliba dans le 6^e arrondissement, Talangaï, et au quartier Kombo. Cette opération reste pérenne, la continuité est fonction du nombre de véhicules interpellés. À ce jour, ils sont à près de deux cents véhicules saisis. De même, elle se poursuivra à l'intérieur du pays.

Guillaume Ondzé



Une expertise à votre portée

DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !

L'IPRC organise à Brazzaville et à Pointe-Noire des séminaires de formation selon le programme ci-dessous. Pour les inscriptions* et pour tous renseignements, contactez-nous aux coordonnées suivantes :
Tél. 06 913 81 45 | 06 992 04 91 - Email : inscription@iprc-training.org

INTITULE DE LA FORMATION	DUREE	PERIODE
Gestion comptable et financière des projets et programmes	5 jours	4 au 8 mai 2015
Analyse financière : pratique	3 jours	11 au 13 mai 2015
Méthodes et outils de gestion pour managers : savoir fixer des objectifs, élaborer son tableau de bord etc.	3 jours	18 au 20 mai 2015
Manager une équipe : perfectionnement	3 jours	26 au 28 mai 2015

*Possibilité de remise pour plusieurs participants d'une même structure.

VOUS ALLEZ ADORER NOS NOUVEAUX PRIX



CFAO MOTORS CONGO
cfaogroup.com
Pointe-Noire : 13 Rue Côte Matève - Tél: (242) 05 313 29 97
Brazzaville : Bld Denis Sassou Nguesso - Tél: (242) 05 313 29 98
www.cfaomotors-congo.com



IN MEMORIAM



Le 07 avril 2014 - 07 avril 2015, cela fait exactement une année que disparaissait leur enfant, petit frère et grand frère le nommé Mampouya Bataadingue Ndoundou Darnelle Averthy. Mampouya Geoffry Gloire et autres, prient tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse à son égard, et sa famille vous remercie pour tous vos soutiens multiformes.



CHINA JIANGSU GLOBAL CONSTRUCTION CO., LTD

La société JIANGSU GLOBAL CONSTRUCTION est bien connue des entreprises de construction à grande échelle de la Chine.
Actuellement, elle crée des succursales au Congo, dans le but d'entreprendre tous types de construction, de décoration et de conception des résidences privées.
La société est également spécialisée dans la production et la vente de tous types de briques industrielles, de bonne qualité ; de sable de concassage (sable rouge), de ciment et de gravier.



Nos tarifs sur les produits que nous proposons sont tels que :

- Briques de 120 480 CFA
- Briques de 150 580 CFA
- Briques de 200 680 CFA
- Sable Rouge 20m³ 140.000 CFA
- Sable 20m³ 180.000 CFA
- Gravier 20m³ 250.000 CFA

Les tarifs proposés incluent les frais de chargement, de déchargement et de transport

SB : Livraison gratuite en zone urbaine (dans Brazzaville)

Adhérons à la bonne qualité et au bon service pour la majorité du peuple congolais.

Adresse : Brazzaville, Kinshasa sur la route nationale N° 1 (à côté de Bus Kinshasa avant la sixième tour).

Contact: (+242) **06 690 7119**
06 985 5060

06 655 1111
06 919 8888

INFRASTRUCTURES SANITAIRES

L'hôpital de Talangai rénové pour un coût de plus de 12 milliards FCfa

Longtemps attendue, la réouverture de l'hôpital de référence de Talangai, à Brazzaville, est intervenue le 7 avril. C'est le ministre d'État, ministre du Travail et de la sécurité sociale, Florent Ntsiba, qui a coupé le ruban symbolique au grand bonheur du personnel médical qui y évoluait et des populations.

Détruit par les explosions du 4 mars 2012, l'hôpital de Talangai vient d'être réhabilité et équipé. Il est désormais doté d'un nouveau plateau technique avec des services et unités tels que la réanimation polyvalente, la scannographie et la mammographie ; la radiologie numérisée ; la stérilisation et la buanderie. Le traitement des déchets biomédicaux est en cours de réalisation. Selon le coordonnateur technique de la Délégation générale aux Grands travaux, Oscar Otoka, le coût global est estimé à 12, 277 milliards FCFA, dont 3, 075 milliards FCFA pour les travaux de réhabilitation et 9, 210 milliards pour les équipements. Le tout financé entièrement par le budget d'investissement de l'État.

S'étendant sur une surface de 2 928 m², l'hôpital de base de Talangai, comprend dix-huit bâtiments dans lesquels sont logés, entre autres, les urgences médicales et chirurgicales ; l'imagerie médicale, le laboratoire ; la buanderie ; la stomatologie ;

le dépôt ; la morgue et le centre de santé fleuve-Congo. Oscar Otoka a également rappelé que le président de la République avait ordonné la reconstruction de cet établissement public et sa mise aux normes afin qu'il assume les nobles missions consistant à administrer les soins médicaux et chirurgicaux aux populations.

« L'hôpital de Talangai réhabilité, fort de son plateau technique rénové, nanti des équipements de dernière technologie, offrira un éventail des prestations de qualité. Les travailleurs, utilisateurs de la structure modernisée, équipée d'appareils de dernière génération, y trouveront un champ d'expression approprié pour donner le meilleur d'eux-mêmes », estime le coordonnateur technique des grands travaux, annonçant l'exécution en cours des travaux de la station d'épuration et d'incinération ainsi que de la signalisation, pour des besoins d'exploitation courante et de fluidité.

Les consignes du ministre de la Santé

En effet, l'hôpital de Talangai a beaucoup manqué aux populations de la partie nord de Brazzaville qui étaient obligées de recourir aux structures privées faute pour certains de se rendre au Centre de santé intégré Marien-Ngouabi. Sa réouverture au public a coïncidé avec la célébration de la Journée internationale de la santé, le 7 avril de chaque année. Le ministre de la Santé et de la Population, François Ibovi, a rappelé que durant la période de réhabilitation de cet hôpital, le déséquilibre de la répartition des salles de soins a fait que plusieurs patients s'orientent au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU). Cela a eu pour conséquence, a-t-il dénoncé, des engorgements importants aux urgences du CHU. « Aujourd'hui, l'hôpital de Talangai réhabilité, est ouvert au public. Il nous revient donc la lourde mission de bien le gérer pour le plus grand bien des habitants de l'arrondissement 6 Talangai. Pour mieux accomplir ce devoir, je sollicite la compréhension de la population qui doit, dorénavant, consulter le



Le ministre d'État Florent Ntsiba coupant le ruban symbolique ; crédit photo Adiac

centre de santé le plus proche avant de s'adresser à l'hôpital de référence », a-t-il souhaité, indiquant que cet établissement occupait une place importante dans la carte sanitaire du département de Brazzaville.

Il a, par ailleurs, demandé aux travailleurs de respecter le circuit du patient ou du plaignant et de bien entretenir les moyens techniques mis à leur disposition. Quant aux médecins et aux paramédicaux, François Ibovi les a invités à réserver un accueil digne aux patients ainsi qu'à leur accompagnant, conformément à la déontologie

médicale. « Aux populations de Talangai qui ont souffert de l'absence prolongée de ce centre hospitalier, je leur demande de ne pas permettre une fois de plus d'être privé du droit d'accès aux soins de proximité et de qualité », a-t-il conclu.

Rappelant que l'hôpital de base de Talangai a été créé en 1970. Sa mise en service vient de mettre fin au congé technique de trois ans des agents dont certains ont été obligés d'offrir des soins aux patients en privé à leur domicile.

Parfait Wilfried Douniama

Soirée de gala de l'Ong Rocar-Dial

L'Organisation non-gouvernementale ROCAR-DIAL a organisé, ce samedi 21 mars 2015 dans la Salle des Banquets du Palais des Congrès, une soirée de GALA sur le thème « Investissons dans les jeunes de l'Île - Mbamou pour garantir leur avenir ». Placée sous le parrainage de monsieur Bruno Jean Richard ITOUA, ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation Technologique, cette soirée avait pour but d'initier une levée de fonds destinés à la construction d'une bibliothèque-médiathèque pour les jeunes de l'Île-Mbamou dont le coût global est initié à Cent soixante seize millions (176.000.000) Francs CFA.

Au cours de la cérémonie, trois allocutions ont été prononcées. D'abord le mot de monsieur Daniel OBOUSSIKI, secrétaire général de l'ONG qui a présenté l'organisation. Ensuite celui de madame MENSAH SASSOU NGUESSO Stella, la présidente de l'ONG qui a remercié tous les invités ayant répondu favorablement à son invitation, circonscrit l'évènement et souligné l'importance du projet pour les jeunes de l'Île-Mbamou. Enfin, l'allocution du ministre Bruno Jean Richard ITOUA félicitant les organisateurs de la soirée et louant cette initiative qui mérite d'être soutenue.

Présentement, l'organisation dispose d'une somme de Vingt et un millions huit cent cinquante mille cinq cents (21.850.500) Francs CFA. Nous présentons ici la liste des contribuables et ceux qui nous ont fait des promesses.

Liste des personnes ayant contribué

- 1-Madame MENSAH SASSOU NGUESSO Stella
- 2-Monsieur Bruno Jean Richard ITOUA
- 3-Monsieur Edgard NGUESSO
- 4-Monsieur Hellot MATSON MAMPOUYA
- 5-Monsieur Tedi Christel SASSOU NGUESSO
- 6-Monsieur André MBOLA
- 7-Mlle Edith ITOUA
- 8-Monsieur Gustave BATANTOU
- 9-Monsieur YASSINE AHMED
- 10-Association SEVENT Consulting



- 11-Monsieur Serge ITOUA
- 12-Monsieur Sébastien TARDY MAGAND
- 13-Monsieur et Madame BAKARI IDRIS

- 14-Madame AKYLANGONGO Euphrasie Olga
- 15-Monsieur Daniel OBOUSSIKI
- 16-Monsieur Nicolas BABOSSEBO
- 17-Monsieur Edgar NDINGHAT
- 18-Monsieur Eloi MINONGO
- 19-Anonyme
- 20-Monsieur André NIAMBI
- 21-Monsieur Anderson KOUANGA
- 22-Monsieur Thierry Jules OMEGA OKOMBI
- 23-Jules Philippe KEITA-OKOMBI
- 24-Monsieur Manuel NGUIE
- 25-Monsieur Jean-Baptiste NKONDHOS
- 26-Monsieur KENZA

- 27-Monsieur MBEMBA KIBORI
- 28-Monsieur Jean Steves LENGOUALA
- 29-Madame Judicaëlle BANZOUZI MBEMBA

- 30-Mme ISSOMBO née ITOUA Edwige
- 31-Anonyme
- 32-Anonyme

PROMESSES FAITES

- 1-Eglise Chandelier d'or
- 2-Intervision MC
- 3-Monsieur MAO MONGUIMET

Madame MENSAH SASSOU NGUESSO Stella et les membres de l'ONG ROCAR-DIAL adressent leurs sincères remerciements à toutes les personnes qui ont apporté leurs contributions. Par ailleurs, ils seraient bien heureux de recevoir celles d'autres personnes physiques ou morales qui voudraient les accompagner pour réunir les fonds nécessaires à la réalisation dudit projet. Pour tous renseignements, veuillez les joindre au N° 00 (242)06 662 30 75/05 559 93 36/06 691 46 32. Les règlements par virement peuvent se faire sur le compte bancaire domicilié au N°37107138085-26 Agence compte : 01100 Siège BCI CONGO
Auteur : Daniel OBOUSSIKI, secrétaire général de l'ONG ROCAR-DIAL

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Comment devenir propriétaire ou locataire d'un logement construit par l'Etat

Le déficit en logements est très important dans notre pays. Il touche tous les compartiments de notre société.

C'est pour le résorber, et conformément aux objectifs du «Chemin d'Avenir», le Projet de société du Président de la République, que le Gouvernement entreprend depuis quelques années, à travers le pays, un vaste programme de construction de logements.

La réalisation de ce vaste programme est pluri-annuelle. Ce programme concerne la restructuration des quartiers dans les grandes agglomérations et la construction de logements dans les autres localités.

Ces opérations immobilières se réalisent de manière progressive, pour finir par atteindre tout le territoire national.

Les logements sont mis à la disposition des familles, au fur et à mesure de leur achèvement. Les dossiers de demande sont très nombreux. Ils sont traités par ordre d'arrivée. Toutefois, le Gouvernement veille à la mixité sociale et à l'accès au logement par toutes les catégories sociales.

Pour devenir propriétaire, la Société compétente, c'est la SOPRIM (Société de Promotion Immobilière);

Pour devenir locataire, c'est la SN-HLM (Société Nationale des Habitations à Loyers Modérés).

A- Les trois modes de réalisation des programmes immobiliers

Les logements sont construits selon trois modes de financement:

1- Le partenariat public-privé

L'Etat, en partenariat avec des entreprises privées, construit des logements. Chaque partenaire apporte sa part dans le financement des programmes immobiliers. La SOPRIM agissant pour le compte du Gouvernement a formé un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) avec la Société Générale WIETC, pour réaliser ensemble les logements sociaux et économiques. Les programmes concernés sont:

- La Cité du Clairon et Les Jardins de Baongo à Brazzaville;
- Le Clos de l'Alima à Oyo;
- Linnengué I et II à Owando;
- Le Camp IGET à Pointe-Noire.

2- Le partenariat stratégique

L'Etat emprunte des fonds et construit les logements. Les programmes concernés sont: Kintelé, Le Camp 15 Août et Le Camp Mpila, à Brazzaville.

3- La réalisation sur fonds propres.

Ce sont des programmes immobiliers réalisés sur financement direct de l'Etat: Diosso dans le Kouilou, Kindamba et Kinkala dans le Pool, Makoua dans la Cuvette centrale et Sibiti dans la Lékoumou.

B- Les différents programmes immobiliers et types de logements

Département de Brazzaville:

1- La Cité du Clairon (arrondissement 3 Poto-Poto)

La Cité du Clairon est un programme de construction de logements en immeubles R+4 avec sous-sol, ascenseur, climatisation centrale et d'autres commodités. Le programme prévoit la construction de 1000 logements en trois blocs. Sur le premier bloc se réalisent 19 immeubles R+4 soit 300 logements et 12 locaux commerciaux.

Cette première phase est achevée à hauteur de 80%.

Les logements de cette première phase seront mis à la disposition des familles courant première quinzaine du mois de mai 2015, après la mise en place du Syndicat des copropriétaires et la désignation du Syndic de co-propriété. Les modèles sont diversifiés et regroupent des logements de:

- Type F2: Séjour + 1 chambre;
- Type F3: Séjour + 2 chambres;
- Type F4: Séjour + 3 chambres;
- Duplex dont type F4: Séjour + 3 chambres et type F5: Séjour + 4 chambres.

Les superficies varient suivant les appartements de 60 à 300m². Le coût surfacique est de 400.000F CFA le m².

A titre d'exemple, un appartement de 60m² coûte 24.000.000F CFA hors frais de notaire et d'établissement du titre foncier.



Le Camp Clairon à Brazzaville.

Les premières familles ont acheté uniquement sur plan, avant le début des travaux, conformément à la loi qui institue la VEFA (Vente en état futur d'achèvement). Le risque étant réel -c'était la première expérience- pour les encourager, le Gouvernement avait décidé de leur vendre le mètre-carré à 200.000 F CFA. Ce prix de cession ne concernait pas les locaux commerciaux.

2- Les Jardins de Baongo (Arrondissement 2 Baongo).

Sur ce site se réalisent 280 logements en 5 modèles qui sont les suivants:

- **Modèle Saka-Saka:** logement dans un bâtiment R+1 qui en compte 4. Chaque logement comprend: 1 séjour + 3 chambres, d'une superficie de 111,67m² avec jardin.

Le prix maximum de vente est de 32.697.500F CFA hors frais de notaire et d'établissement du titre foncier.

Ce prix est revu à la baisse si les revenus de la famille sont faibles.

- **Modèle Ntoba:** logement dans un bâtiment R+1 qui en compte 4. Chaque logement comprend: 1 séjour + 3 chambres, d'une superficie de 111,70m² avec jardin.

Le prix moyen de vente est de 35.075.500F CFA hors frais de notaire et d'établissement du titre foncier.

Ce prix est revu à la baisse si les revenus de la famille sont faibles.

- **Modèle Manga:** logement de R+1 qui comprend: 2 séjours + 4 chambres, d'une superficie de 272 m², sur grand terrain avec jardin.

Le prix de vente est de 88.580.500F CFA hors frais de notaire et d'établissement du titre foncier.

- **Modèle Papaye:** logement de R+1 qui comprend: 2 séjours + 5 chambres, d'une superficie de 278,20m², sur grand terrain avec jardin.

Le prix de vente est de 91.553.000F CFA hors frais de notaire et d'établissement du titre foncier.

- **Modèle Nsafou:** logement de R+1 qui comprend: 2 séjours



Jardin de Baongo.

+ 3 chambres, d'une superficie de 265,7m², sur grand terrain avec jardin.

Le prix de vente est de 85.608.000 F.CFA hors frais de notaire et d'établissement du titre foncier.

3- Programme de Kintelé (Arrondissement 9 Djiri)

C'est un programme dont les travaux sont réalisés par la Société AB Construction. Il prévoit la construction de 1000 logements de type F3 (70 m² et 100 m²) et F4 (150 m²).

4- Camp 15 Août

200 Appartements de types F3 et F4, actuellement disponibles.

5- Camp Mpila

964 logements de types F3 et F4 dont 200 sont actuellement disponibles.

Pour les Programmes de Kintelé, Camp 15 Août et Mpila, les coûts de cession de ces logements et leurs modalités d'acquisition seront communiqués ultérieurement.

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Département de la Cuvette Centrale:

1-/ Le Clos de l'Alima à Oyo

Sur ce site se réalisent 203 logements dans les 4 modèles suivants:

- **Modèle Saka-Saka:** logement dans un bâtiment R+1 qui en compte quatre. Chaque logement comprend: 1 séjour + 3 chambres, d'une superficie de 111,67m² avec jardin.

Le prix maximum de vente est de 32.697.500 F.CFA hors frais de notaire et d'établissement du titre foncier.

Ce prix est revu à la baisse si les revenus de la famille sont faibles.



Le modèle Saka-Saka à Linnengué.

- **Modèle Ilanga:** logement R+1 comprenant: 2 séjours + 4 chambres, d'une superficie est de 288,08m², sur grand terrain avec jardin.

Le prix de vente est de 105.821.000 F.CFA hors frais de notaire et d'établissement du titre foncier.

- **Modèle Nguéné:** logement R+1 comprenant: 2 séjours + 3 chambres, d'une superficie est de 278,24 m², sur grand terrain avec jardin.

Le prix de vente est de 93.931.000 F.CFA hors frais de notaire et d'établissement du titre foncier.

- **Modèle Ndongo:** logement plain-pied comprenant: 2 séjours + 2 chambres, d'une superficie de 223,06 m², sur grand terrain avec jardin.

Le prix de vente est de 82.041.000 F.CFA hors frais de notaire et d'établissement du titre foncier.

2-/ Linnengué 1 et 2 à Owando

Sur ces deux sites se réalisent 252 logements en deux modèles suivants:

- **Modèle Saka-Saka:** logement dans un bâtiment R+1 qui en compte quatre. Chaque logement comprend: 1 séjour + 3 chambres, d'une superficie de 111,67 m² avec jardin.

Le prix maximum de vente est de 32.697.500 F.CFA hors frais de notaire et d'établissement du titre foncier.

Ce prix est revu à la baisse si les revenus de la famille sont faibles.

- **Modèle Ilanga:** bâtiment R+1 (Duplex): 2 séjours + 4 chambres, d'une superficie de 288,08 m², sur grand terrain avec jardin.

Le prix maximum est de 105.821.000 F.CFA hors frais de notaire et d'établissement du titre foncier.

3-/ Programme de Makoua

Sur ce site se réalisent 23 logements dans les modèles suivants:

- **Type F4:** plain-pied: 1 séjour + 3 chambres, d'une superficie de 174,05m²;

Type F5: plain-pied: 1 séjour + 4 chambres, d'une superficie de 191,07m²;

Type F6: plain-pied: 1 séjour + 5 chambres, d'une superficie de 236,37m².

Les prix seront communiqués ultérieurement.

Département de Pointe-Noire



Le camp IGET.

Le Camp IGET.

Le Camp IGET est un programme de construction de lo-

gements en immeubles R+4 avec sous-sol, ascenseur, climatisation centrale et autres commodités.

Le programme prévoit la construction de 1000 logements en plusieurs blocs. Sur le premier bloc en réalisation, il y a 4 immeubles R+4 soit 88 logements.

Un seul modèle de bâtiment y est construit: «Cascades 2» comprenant 22 logements:

- **Type F2:** Séjour + 1 chambre;

- **Type F3:** Séjour + 2 chambres;

- **Type F4:** Séjour + 3 chambres.

Les superficies varient suivant les appartements de 77,52 à 205,76 m².



Le programme de Diosso.

Le coût est de 400.000 F.CFA le mètre-carré.

A titre d'exemple, un appartement de 77,52 m² coûte 31.008.000 F.CFA hors frais de notaire et d'établissement du titre foncier.

Département du Kouilou

Programme de Diosso

Sur ce site se réalisent 152 logements de:

- **Types F4,** plain-pied de 3 chambres + Séjour, d'une superficie de 174,05m²;

- **Type F5,** plain-pied de 4 chambres + séjour, d'une superficie de 191,07m²;

- **Type F6,** plain-pied de 5 chambres + séjour, d'une superficie de 236,37m².

Les prix seront communiqués ultérieurement.

Département du Pool

1-/ Programme de Kinkala

Sur ce site se réalisent 200 logements dont 67 répartis en 40 bâtiments sont déjà achevés. Les modèles sont les suivants:

- **Modèle Saka-Saka:** logement dans un bâtiment R+1 qui en compte quatre. Chaque logement comprend: 1 séjour + 3 chambres, d'une superficie de 111,67m² avec jardin.

Prix: 20.000.000 F.CFA hors frais de notaire et d'établissement du titre foncier.

Ce prix est revu à la baisse si les revenus de la famille sont faibles.

Type B: R+1: 2 séjours + 4 chambres, d'une superficie de 501,91m², sur grand terrain avec jardin.

Prix: 40.000.000 F.CFA hors frais de notaire et d'établissement du titre foncier.

Type C: R+1: 2 séjours + 5 chambres d'une superficie de 391,95m², sur grand terrain avec jardin.



Le modèle Type B à Kinkala.

Prix: 45.000.000 F.CFA hors frais de notaire et d'établissement du titre foncier.

Type F4: plain-pied comprenant: 1 séjour + 3 chambres, d'une superficie de 174,05m², sur grand terrain avec jardin.

Prix : 30.000.000 F.CFA hors frais de notaire et d'établissement du titre foncier.

Type F5, plain-pied comprenant: 1 séjour + 4 chambres, d'une superficie de 191,07m², sur grand terrain avec jardin.

Prix : 35.000.000 F.CFA hors frais de notaire et d'établissement du titre foncier.

2-/ Programme de Kindamba

Sur ce site se réalisent 30 logements dont:

- **24 de type F3** plain-pied comprenant: 1 séjour + 2 chambres d'une superficie de 116m², sur grand terrain avec jardin. Prix: 17.500.000 F.CFA.

6 de type F4, plain-pied comprenant: 1 séjour + 3 chambres d'une superficie de 173m², sur grand terrain avec jardin. Prix: 23.500.000 F.CFA.

C- Comment devenir propriétaire ou locataire d'un de ces logements?

Il faut rappeler que les prix de vente des logements ci-dessus énoncés sont largement inférieurs aux coûts de production lesquels prennent en compte les voiries et l'assainissement général du site.

1)- Pour les logements produits en partenariat public-privé

Retirer le formulaire de «demande de logement» à l'Agence SOPRIM Brazzaville (face ENAM), le remplir et le déposer à la Direction Générale de la SOPRIM.

Les logements produits en partenariat public-privé sont cédés en VEFA (Vente en état futur d'achèvement) au départ sur plan (choix) et après, on paye suivant l'avancement des travaux et par appel de fonds.

Un contrat de réservation est signé entre le promoteur et l'acquéreur après versement d'un acompte. Le règlement du solde et la remise des clés se font devant le notaire.

2)- Pour les logements produits sur fonds propres:

Ces logements sont répartis en trois lots:

Le premier lot concerne les logements affectés aux administrations déconcentrées pour loger les agents de l'Etat qui travaillent dans les localités où ils sont construits.

Le deuxième lot est affecté à la SN-HLM qui doit permettre à un plus grand nombre d'accéder à un logement décent, sous forme locative à travers des loyers personnalisés adaptés aux revenus des populations économiquement vulnérables. Les populations y accèdent sous forme locative dans un premier temps. Le contrat de location est assorti d'une promesse de vente. La somme des loyers versés sans incident par ces familles pendant dix (10) ans constitue un acompte pour l'acquisition desdits logements. Les mensualités versées par la suite constituent le solde du prix du logement. Le troisième lot est affecté à la SOPRIM qui en assure la commercialisation. Ici, l'acquisition d'un logement s'effectue soit par paiement comptant du prix, soit par tempérament si les revenus sont modestes (versement d'un acompte et des mensualités pour le solde assorti de garanties bancaires).

Toutes ces conditions constituent des préalables à la remise des clés. La transaction intervient après achèvement des travaux. Le règlement du solde et la remise des clés se font toujours devant le notaire.

3)- Pour les logements produits en partenariat stratégique:

Les modalités de vente seront communiquées ultérieurement.

Les logements du Programme de Kintélé ont été réservés prioritairement aux familles sinistrées par les événements du 4 mars 2012.

D- Fonds de l'Habitat

La mise en place du Fonds de l'Habitat par le Ministre des Finances permettra aux familles à revenus très faibles d'accéder aux prêts bancaires pour devenir propriétaires.

Contacts:

- SOPRIM:

Monsieur BAMBA: 06.668.14.40

Madame Mireille BEMBA: 06.972.51.11

Site Internet: Voir: www.lasemaineafricaine.net

Cliquer sur la fenêtre: Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat.

- SNHLM: Vous seront communiqués ultérieurement

ÉTATS-UNIS/CUBA

Rencontre prévue au sommet des Amériques entre Barack Obama et Raul Castro

Le 7^e sommet des Amériques se tiendra du 10 au 11 avril, à Panama. En marge de cette rencontre, le président américain Barack Obama et son homologue cubain Raul Castro - qui participe à ces assises pour la première fois -, devront réaffirmer leur volonté de raffermir les relations bilatérales.

Comme ils l'ont précédemment annoncé, les dirigeants des deux pays vont saisir l'opportunité qu'offrent les assises du Panama pour concrétiser leur désir de voir s'ouvrir leurs chancelleries dans les capitales de leurs pays respectifs : Washington et La Havane. Barack Obama et Raul Castro souhaitent en effet que cela se fasse le plus tôt possible, après plus d'une cinquantaine d'années de rupture des relations diplomatiques bilatérales, notamment en pleine guerre froide.

Malgré cela, il y a des exigences qui sont présentées par l'une et l'autre partie. Elles portent pour les États-Unis entre autres sur la nécessité pour Cuba de respecter la liberté de mouvement des diplomates, et la possibilité pour les Cubains de se rendre dans l'ambassade américaine sans entrave. Du côté de Cuba, l'on demande à Washington le retrait du pays de la liste des États soutenant le terrorisme.

En attendant la tenue du sommet des Amériques, la secrétaire d'État adjointe Roberta Jacobson estime que la rencontre entre les présidents américain et cubain sera effectivement l'occasion de consolider les relations bilatérales grâce à l'ouverture prochaine des ambassades. « Je ne sais pas exactement quel genre d'interaction nous aurons, mais ce sera vraiment très utile, afin que nous puissions avancer concrètement, ouvrir des ambassades, et progresser dans nos relations bilatérales », a-t-elle déclaré. Outre cela, les délégations américaines et cubaines doivent traiter aussi d'autres dossiers restés en suspens, comme la circulation des devises, les échanges universitaires et les télécommunications. Sur ces questions, le Département d'État américain rassure que les discussions y relatives avancent parce que les deux pays ainsi que leurs opérateurs économiques ont réalisé qu'ils ont tout à gagner dans ce rapprochement.

Le 17 décembre dernier les présidents américain et cubain, avaient annoncé le dégel de leurs relations diplomatiques. L'assouplissement de ces relations est le fruit d'un sérieux travail dont les tractations se faisaient souvent en coulisses. Ce rapprochement est notamment l'aboutissement de négociations secrètes qui se sont déroulées de juin 2013 à novembre 2014 au Canada. L'accord final a été conclu au Vatican et selon des sources concordantes, le pape François a joué un rôle-clé dans cette percée diplomatique après avoir lancé des appels personnels aux deux présidents.

Nestor N'Gampoula

FORUM DE BANGUI

Profonde division au sein des Anti-balaka

Deux camps livrent une guerre de chefs dans les rangs de la milice chrétienne, alors que la grande messe de paix et de réconciliation est attendue dans au moins trois semaines. Il y a d'un côté, la tendance Patrice Edouard Ngaïssona, coordonnateur national, et de l'autre, Joachim Kokate, un bras droit de l'ex-président François Bozize.

L'organisation d'un Forum de paix et de réconciliation à Bangui qui est l'une des recommandations de l'accord de cessation des hostilités signé le 23 juillet 2014 à Brazzaville, a pour vocation de réunir toutes obédiences confondues autour d'une même table. Dans ce sens, chaque partie impliquée devait être représentée de façon apaisée sur le sol centrafricain, en vue de traiter des problèmes profonds que connaît aujourd'hui la Centrafrique. Les querelles internes au groupe d'auto-défense risquent de compliquer la tâche au comité préparatoire et par là même d'exacerber la détermination du groupe de facilitateurs étrangers surplace.

Les deux leaders des anti-balaka ne tiennent pas le même langage. Conséquence, on ne sait pas jusqu'alors qui

doit prendre la parole durant les négociations au nom de la mouvance Anti-balaka. Edouard Ngaïssona, coordonnateur national a depuis quelques mois exprimé ses ambitions politiques, et s'est désolidarisé peu à peu du clan de l'ancien régime Bozize dont il fut un des poids lourds. Pour cela, il a fondé son parti politique dénommé Parti centrafricain pour l'unité et le développement (PCUD), rapporte Centrafrique-presse. « Les comzones ne se reconnaissent pas dans le parti de Ngaïssona. Les anti-balaka ne sont pas les instruments du PCUD. Il faut d'abord organiser le désarmement puis, plus tard, on parlera politique », a dénoncé à RFI Joachim Kokaté. Le torchon brûle entre les deux hommes depuis la contestation par Ngaïssona de l'accord signé à Nairobi

au Kenya entre représentants des séléka et anti-balaka, aux premiers chefs desquels François Bozize et Michel Djotodia.

« Ils voulaient une troisième transition. Nous, on est contre. Ils avaient leur propre but. Cela fait des semaines qu'on attend leur retour de Nairobi. Mais quand ils rentreront, on pourra peut-être se mettre autour d'une table », a confié à RFI Sébastien Wénézoui, vice-coordonnateur de la mouvance anti-balaka. Cependant, les deux camps déclarent avoir le soutien de tous les comzones ainsi que des cadres du système.

Cette crise vient s'ajouter au débat lié à la participation ou non des deux anciens présidents centrafricains François Bozize et Michel Djotodia, qui ont pourtant affiché leur intention de participer au dialogue de Bangui. Le Forum de Bangui se tiendra du 27 avril au 2 mai prochain, avait annoncé au début du mois la commission préparatoire.

Fiacre Kombo

GUINÉE ÉQUATORIALE

Malabo abrite un sommet extraordinaire contre le groupe Boko Haram

Ce sommet sur la stratégie de lutte contre Boko Haram réunit les chefs d'État d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale, ce 8 avril, au Centre international de Conférences de Sipopo.

L'idée de ce sommet a germé en février, lors d'une tournée ouest-africaine des présidents équato-guinéen Teodoro Obiang Nguema Mbasogo et congolais Denis Sassou N'Guesso. Face aux exactions du groupe Boko Haram en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale, au Niger, Nigeria, Cameroun, Tchad, il leur a semblé urgent d'organiser un sommet extraordinaire «pour coordonner l'ensemble des pays des deux régions et répartir l'effort de guerre».

Les deux chefs d'État se sont rendus à Njamena, le 25 février, pour s'accorder avec leur homologue tchadien Idriss Déby Itno, président en exercice de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC).

Ce dernier a rendu visite, le 18 mars, à son homologue ghanéen John Dramani Mahama, également président en exercice de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, où le principe sera définitivement entériné. Le 24 mars, le secrétaire général de

la CEEAC Ahmad Allam-Mi, s'est rendu à son tour à Malabo, pour remettre au président Teodoro Obiang Nguema une lettre de son homologue Idriss Déby Itno. Dans sa lettre, le président tchadien sollicite son homologue équato-guinéen pour organiser le sommet que ce dernier a accepté. Après avoir organisé, il y a quelques mois, la Coupe d'Afrique des Nations (CAN2015), la Guinée équatoriale s'appête à organiser l'un des sommets les plus attendus en 2015, une semaine après la présidentielle au Nigeria.

Noël Ndong



AVIS D'APPEL D'OFFRES N° AFRO/037/2015

RECEPTION ET EXPEDITION DES VALISES DIPLOMATIQUES, DES COLIS ET COURRIERS EXPRESS A L'OMS-AFRO.

Fort de ses 47 états membres, la région africaine de l'OMS est quasiment la plus étendue de toute l'organisation de par le monde. Au bureau régional de l'OMS-AFRO, la correspondance relève du Registry à qui revient la tâche de recevoir comme de distribuer le courrier sous toutes ses formes au sein de bureau, mais aussi vers l'extérieur de celui-ci.

Fort de cela, l'acheminement des valises diplomatiques, ainsi que le courrier express, est confié à une société spécialisée remplissant les critères de standing du système des nations unies en matière de logistique de transport et de courrier express.

Le Bureau régional de l'OMS désire sélectionner une société devant assurer la réception et l'expédition des valises diplomatiques, des colis et courriers express.

Le cahier des charges y afférant (avec les détails techniques) est disponible jusqu'au

21 Avril 2015, entre 9H et 13H du lundi au vendredi auprès du Bureau N° 21 à « L'Estate, OMS-AFRO ».

Les sociétés intéressées sont invitées à soumissionner.

L'offre devra comporter trois (3) volets :

•Le volet administratif qui comprendra les documents à fournir par chaque société soumissionnaire, à savoir :

- Une copie de l'Extrait du Registre du commerce ;
- Une copie du document d'immatriculation aux impôts (NIU) ;
- Une copie de la Patente de l'année en cours ;
- Attestation de non faillite
- Attestation de moralité fiscale.
- L'identité bancaire.

•Le volet technique sera composé des éléments suivants :

- Expérience professionnelle
- Liste des travaux similaires déjà réalisés et vérifiables

- Qualifications du personnel clé (avec CVs) ;
- Méthodologie à adopter ;
- Le matériel disponible

•Le volet financier devra comporter les prix hors taxes des prestations mensuelles et annuelles.

La soumission, présentée sous plis fermé, en deux exemplaires, dont un original une copie devra comprendre l'offre administrative, l'offre technique et enfin l'offre financière. L'enveloppe contenant ces trois offres devra porter la mention «Confidentiel - AFRO/037/2015-RECEPTION ET EXPORTATION DES VALISES DIPLOMATIQUES A L'OMS-AFRO» et devra être déposée au plus tard jeudi 23 Avril 2015 à 14h00 à l'adresse suivante :

Organisation mondiale de la santé
Bureau Régional pour l'Afrique
BP 6
Bureau de GMC N° 128 (1er étage)
Cité du Djoué
Brazzaville - Congo

Une visite collective des lieux sera organisée mardi 14 Avril 2015 à 10 Heures avec comme programme :

- 10H00 à 10H30 : séance de briefing dans la salle N° 18 à l'Estate ;
- 10H30 à 11H00 : visite de reconnaissance des lieux ;
- et 11H00 à 11H30 : séance de questions/réponses.

Notes :

La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Le Bureau Régional de l'Afrique de l'OMS.



AVIS D'APPEL D'OFFRES N° AFRO/040/2015

AMELIORATION DE L'INFRASTRUCTURE DATACENTER A L'OMS-AFRO, A BRAZZAVILLE, CONGO.

Fort de ses 47 états membres, la région africaine de l'OMS est quasiment la plus étendue de toute l'organisation de par le monde. Le centre de données de l'OMS/AFRO héberge actuellement près de 39 serveurs dont la plupart sont du modèle HP ProLiant G5 et ont déjà atteint leur fin de vie et de support.

En outre, cette infrastructure est vieille de plus de six ans et ne répond plus aux besoins de l'organisation selon le plan stratégique ICT, permettant d'assurer la réactivité appropriée pour la satisfaction des besoins de nos utilisateurs.

Le récent incident majeur que nous avons connu avec l'infrastructure de données (SAN) nous conforte dans la nécessité de procéder urgemment au renouvellement de cette infrastructure.

L'OMS/AFRO exprime le besoin de réévaluer son infrastructure serveurs et SAN afin de prévenir les incidents matériels liés à l'obsolescence du matériel. A cet effet, l'OMS AFRO sollicite un prestataire de réaliser un audit objectif de l'ensemble de l'infrastructure serveurs et stockage et de proposer une solution de remplacement qui soit la mieux adapté aux besoins de l'institution.

Cette solution devra aussi inclure la robustesse et la fiabilité nécessaires à la pérennité du matériel et des services qui seront déployés.

Le cahier des charges y afférant (avec les détails techniques) est disponible jusqu'au

17 Avril 2015, entre 9H et 13H du lundi au vendredi auprès du Bureau N° 21 à « L'Estate, OMS-AFRO ».

Les sociétés intéressées sont invitées à soumissionner.

L'offre devra comporter trois (3) volets :

• Le volet administratif qui comprendra les documents à fournir par chaque société soumissionnaire, à savoir :

- Une copie de l'Extrait du Registre du commerce ;
- Une copie du document d'immatriculation aux impôts (NIU) ;
- Une copie de la Patente de l'année en cours ;

- Attestation de non faillite
- Attestation de moralité fiscale.
- L'identité bancaire.
- Le volet technique sera composé des éléments suivants :

- Expérience professionnelle
- Liste des travaux similaires déjà réalisés et vérifiables
- Qualifications du personnel clé (avec CVs) ;
- Méthodologie à adopter ;
- Le matériel disponible

• Le volet financier devra comporter les prix hors taxes des prestations mensuelles et annuelles.

La soumission, présentée sous plis fermé, en deux exemplaires, dont un original une copie devra comprendre l'offre administrative, l'offre technique et enfin l'offre financière. L'enveloppe contenant ces trois offres devra porter la mention « Confidenciel – AFRO/040/2015- AMELIORATION DE L'INFRASTRUCTURE DATACENTER A L'OMS-AFRO, A BRAZZAVILLE, CONGO » et devra être déposée au plus tard vendredi 24 Avril 2015 à 14h00 à l'adresse suivante :

Organisation mondiale de la santé
Bureau Régional pour l'Afrique
BP 6

Bureau de GMC N° 128 (1er étage)

Cité du Djoué

Brazzaville – Congo

Une visite collective des lieux sera organisée lundi 13 Avril 2015 à 10 Heures avec comme programme :

- 10H00 à 10H30 : séance de briefing dans la salle N° 18 à l'Estate ;
- 10H30 à 11H00 : visite de reconnaissance des lieux ;
- et 11H00 à 11H30 : séance de questions/réponses.

Notes :

La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Le Bureau Régional de l'Afrique de l'OMS.

IN MEMORIAM

06 avril 2014 – 06 avril 2015

cela fait exactement une année qu'il a plu au Seigneur de rappeler dans son royaume notre frère, père, époux Casimir Botoke Caso, ancien inspecteur principal des Douanes. Le temps qui passe n'a pas pu effacer la douleur de la séparation, ni combler le vide laissé par sa disparition.

En ce jour inoubliable, la famille Pounga Ngobo Moboma et les enfants Botoke Caso touchés par la marque de sympathie lors de la traversée de cette douloureuse épreuve, témoignent leur reconnaissance à l'endroit de la direction générale des Douanes et des droits indirects, particulièrement à son Directeur general Alfred Onanga, les parents, amis et connaissances du soutien multiple apporté, et vous remercient sincèrement. Prient tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse pour lui.

À cette occasion, des messes seront dites les 5,6,7,8,9,10,11 et

12 avril 2015 à 6 h 15mn en l'église Sainte-Marie de Ouenzé. Jamais, nous ne t'oublierons, que Dieu te garde dans son Royaume.

**Pour la famille
Abel Antoine Moboma**

8 avril 2014-8 avril 2015, il y a tout juste un an que nous quittait à fleur d'âge Bongo Gockard « GOGO ».

En cette date commémorative du premier anniversaire de sa disparition, Parfait Wilfried Douniama, journaliste aux Dépêches de Brazzaville, et Mavy Espérant Ebata, demandent à tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire.

Cher cadet et oncle, tu es parti très tôt. Jusqu'à présent, nous n'arrivons pas à contenir nos larmes. Mais c'est Dieu qui donne, c'est aussi lui qui reprend. Que ton âme repose en paix aux côtés du Père créateur !



REMERCIEMENTS

Les familles Ofoulou et Otongombayi remercient parents, amis et connaissances de Brazzaville et de Pointe-Noire, le groupe NSIA, la direction générales de NSIA assurances et NSIA Vie assurances au Congo ainsi que d'autres organismes de leur assistance multiforme lors du décès de leur enfant et frère Davy Fiacre Ofoulou, survenu le 26 mars 2015 au CHU de Brazzaville.



La famille Makondo (clan Matounga ma Malonga), et André Miandi remercient les parents, amis et connaissances pour leur assistance multiforme lors du décès de leur neveu, frère et père Alphonse Nzingoula dit "Fanfan" survenu le vendredi 20 mars à Pointe-Noire. La dernière veillée mortuaire s'est tenue au n°410 rue Kintengué à Mpissa (Bacongo). Que tous ceux qui les ont assistés trouvent ici l'expression de leur sentiment distingué.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Examen d'une nouvelle loi sur la liberté de manifestation

Si le texte est adopté, selon son initiateur, le député Delly Sessanga, il consacrerait la décentralisation de l'autorité à informer avant d'organiser une manifestation.



L'initiateur de la proposition de loi, le député Delly Sessanga

Les députés nationaux ont examiné, le 6 avril, le rapport de la commission politique, administrative et juridique sur la proposition de loi relative à la liberté des manifestations. Selon les élus cités par radiokapi.net, ce texte permettra de doter le pays d'un cadre légal pour encadrer les actions et les pouvoirs des autorités et des citoyens. Expliquant l'importance et la teneur de cette loi, l'initiateur de cette proposition de loi a également noté comme avantage que, selon ce texte, l'accusé de réception mettrait l'autorité en demeure pour pouvoir répondre si elle est informée d'une manifestation. « Si elle ne le fait pas dans un délai de quarante-huit heures, la manifestation est supposée avoir été autorisée et les gens peuvent manifester », a précisé le député. Aujourd'hui, a-t-il poursuivi, si vous faites une manifestation à Kasa-Vubu, il vous suffira d'aller faire la déclaration auprès du bourgmestre. De même, si l'on veut faire une manifestation à l'échelle nationale, comme les jeunes de Filimbi ont voulu le faire, il faudra la déclarer auprès du ministre de l'Intérieur.

De l'avis de Delly Sessanga, c'est une liberté affirmée qui devient effective. « Les gens ne sont plus prisonniers des caprices des autorités qui pouvaient faire n'importe quoi », a-t-il également

commenté. Le député Delly Sessanga, rappelle-t-on, a également initié une proposition de loi électorale qu'il était obligé de retirer parce qu'il avait refusé d'endosser la responsabilité des ajouts effectués sur ce texte par le bureau de l'Assemblée nationale. Après avoir annoncé la suspension de ce texte aux discussions au niveau de la chambre basse du Parlement, cet élu s'est vu obliger de le retirer carrément, récusant la distribution aux députés d'un texte portant sa signature dont les ajouts faits par le bureau de l'institution n'ont pas été discutés avec lui et validés sous cette forme.

Lucien Dianzenza

COMMERCE INTERNATIONAL

Trois nouveaux pays africains classés dans la zone rouge

Le Soudan, le Sud-Soudan et Djibouti rejoignent le Niger, le Nigeria, le Mali, la Somalie et le Somaliland qui figurent déjà sur la liste.

La classification, apprend-on, se traduit par l'imposition de mesures de sécurité rigoureuses pour le transport de marchandises au-delà des frontières des États concernés. En fonction de leurs profils de risque lié à la sécurité, note-t-on, les pays du monde entier sont classés en catégorie rouge, blanche ou verte. La classification détermine le niveau des mesures de sécurité qu'il convient d'appliquer aux différents pays. En outre, elle contient diverses restrictions quant aux marchandises pouvant être transportées et définit les niveaux de contrôle auxquels les paquets doivent être soumis avant d'être autorisés à être acheminés vers l'Union européenne (UE) ou les États-Unis. Un pays classé « rouge » est considéré à haut risque en raison des problèmes potentiels de sécurité nationale alors qu'un pays « blanc » est considéré comme ayant un certain niveau de risque mais ce risque pour la sécurité ne sera pas aussi élevé que celui des pays dits « rouges ». Les pays « verts », par exemple la France, bénéficient d'un niveau minimal de risque lié à la sécurité.

Des règles édictées par l'UE et les USA

Selon Oliver Facey, vice-président chargé des opérations de DHL Express Afrique subsaharienne, actuellement, la nature et le degré de sécurité sont en train de changer, et la société tout entière doit être consciente des implications possibles. Pour ce dernier, en raison des atteintes à la sécurité au niveau mondial, telles que les menaces terroristes et le commerce de substances illégales, le transport international de marchandises est désormais soumis à un certain nombre de règles de sécurité, dans une large mesure impulsées par l'UE et les États-Unis. « Pour pouvoir effectuer des échanges commerciaux avec l'UE et les États-Unis, les pays dits « rouges » doivent satisfaire à toute une série de réglementations et de conditions. Il existe néanmoins des difficultés dans certains pays

africains dits « rouges ». Ainsi, par exemple, au Nigeria, une compagnie aérienne pourra satisfaire à la réglementation tandis que l'aéroport de ce pays, lui, n'y satisfait pas. Cela signifie que le paquet en question doit être renvoyé pour être soumis aux tests de sécurité et aux autorisations nécessaires. Afin de faire face à ces difficultés et d'aider les entreprises locales et les particuliers à faire du commerce à l'échelle internationale, DHL Express a investi ces deux dernières années plus de 3 millions d'euros dans l'amélioration des processus de sécurité dans un certain nombre de pays d'Afrique subsaharienne », explique-t-il.

Consacrer du temps à la planification

Bien que les réglementations ne doivent pas entraver le commerce entre certains pays dits « rouges » et le reste du monde, les consommateurs et les entreprises doivent, selon M. Facey, en être informés et comprendre que certains biens ne peuvent pas être transportés aussi facilement que d'autres. En outre, fait remarquer, le vice-président chargé des opérations de DHL Express Afrique subsaharienne, il convient de consacrer davantage de temps à la planification, étant donné que certaines marchandises devront, le cas échéant, être redirigées vers d'autres pays afin d'être soumises à des processus de contrôle et d'autorisation en vue de leur expédition. « Lorsqu'il s'agit d'opportunités au niveau mondial, la connaissance est la clé du succès pour de nombreuses entreprises. Pour ces sociétés, il importe alors de savoir quels marchés doivent être ciblés, comment commercialiser leurs produits, comment identifier les clients, comment garantir le paiement de leurs factures et surtout comment livrer aux quatre coins du monde. Ce qui compte, c'est d'avoir à ses côtés un partenaire de confiance qui pourra vous aider non seulement à respecter les réglementations mais également vous proposer des solutions de façon à garantir que vos produits puissent atteindre le destinataire souhaité », conclut-il.

Patrick Ndujidi

FOSSE COMMUNE DE MALUKU

L'Asadho plaide pour une commission d'enquête indépendante

Pour cette ONG, l'objectif est également d'éviter une accréditation pure et simple de la version avancée par le gouvernement congolais.

Dans un communiqué du 7 avril, l'Association africaine de défense des droits de l'Homme (Asadho) s'est dite très préoccupée par la nouvelle de la découverte, dans la commune de Maluku à Kinshasa, d'une fosse commune contenant plus de quatre cents corps des personnes décédées dans les circonstances non encore élucidées.

Pour apporter de la lumière sur cette découverte « macabre », l'ONG a notamment exhorté le gouvernement à confier l'enquête sur cette affaire à des personnalités indépendantes et d'exhumer les corps pour qu'il soit procédé à des expertises qui puissent établir les circonstances dans lesquelles ces personnes sont décédées.



Le président de l'Asadho, Jean-Claude Katende/Photo Adiac

L'Asadho a également sollicité l'implication de la communauté internationale, pour que ces enquêtes soient effectivement conduites par des personnalités indépendantes. Cependant, elle a aussi sollicité de cette communauté internationale de fournir aux enquêteurs tous

les moyens logistiques appropriés pour que les circonstances dans lesquelles ces personnes sont décédées soient élucidées.

L'Asadho note, en effet, qu'elle avait été informée, depuis plus de vingt jours, par plusieurs sources, de l'existence d'une fosse commune qui contiendrait les corps de plusieurs centaines des personnes mortes dans les circonstances obscures. « Pendant que l'Asadho était en train de vérifier les informations qui lui ont été fournies, le gouvernement a annoncé, ce vendredi 3 avril 2015, par la bouche du vice-Premier ministre (VPM) et ministre de l'Intérieur, que ladite fosse commune contient les corps des indigents qui ont été gardés longtemps à la morgue de l'hôpital de référence de Kinshasa et qui ont été inhumés par l'Hôtel de ville de Kinshasa », a noté cette ONG.

L'Asadho dit, par ailleurs, émettre des réserves sur la version du gouvernement dans la mesure où elle n'établit et ne détermine pas dans quelles circonstances ces personnes sont décédées. Est-ce que les corps portent des marques de balles ou d'autres nuisances extérieures ? Est-ce que ces personnes sont décédées à la suite de torture ou des traitements inhumains ou dégradants ou pas ? Est-ce que ces personnes sont décédées à la suite d'une mort naturelle ou pas ? Ce sont là autant de questions pour lesquelles l'ONG veut obtenir des réponses par le travail qui sera fait par la commission d'enquête à instituer, « étant donné que le VPM Évariste Boshab a, dans sa déclaration, prôné la transparence dans le traitement de ce dossier ».

L.D.

DANSE

Derrière le rideau et Between us à l'affiche à l'Institut français

Les deux spectacles programmés ce 8 avril à 19 heures à la Halle de la Gombe sont offerts par les lauréats Visa pour la Création danse 2014, Marcel Gbeffa, Fana Tshabalala et Thulani Chauke.

Les trois artistes vont investir la scène de la Grande Halle « pour une soirée dédiée à la créativité de la danse contemporaine en Afrique », annonce l'Institut français (IF). Le public va découvrir le Béninois Marcel Gbeffa à l'œuvre dans Derrière le rideau et le duo Sud-africain Fana Tshabalala-Thulani Chauke dans Between us.

Les deux performances vont chacune aborder des sujets spécifiques. Dans le premier spectacle, fait savoir l'IF, l'artiste béninois « évoque les affres de la création, l'engagement et l'envie de tout lâcher, la volonté et l'envie de disparaître ». Dans le second qui mettra sous les

projecteurs les deux Sud-Africains susmentionnés, il sera question de « l'ambiguïté des relations abusives entre deux personnes », apprend-on.

Le bref aperçu biographique des lauréats Visa pour la Création livré par le Centre culturel français nous renseigne que Marcel Gbeffa fit la découverte de la danse contemporaine en 2001 au sein de la section danse contemporaine de l'association béninoise ORiculture. Pour ce qui est de Fana Tshabalala, il nous revient qu'il a notamment à son actif un prestigieux prix décerné par la Standard Bank en 2013. Originaire du quartier de Jabavu (Soweto), Thulani Chauke, quant à lui, a à ses débuts été performeur au centre d'aide et de conscience anticriminalité pour la jeunesse. Il est, à ce jour, membre de la compagnie « The forgotten angle ».

Nioni Masela

AFRIKA FILM FESTIVAL

Monique Phoba sacrée Artist Award 2015

Nominée avec quatorze autres cinéastes, la réalisatrice d'origine congolaise a eu le privilège d'être l'une des deux lauréats du prix belge offert le 4 avril à Louvain.

Sur la page de son compte Facebook, Monique Phoba souligne non sans fierté que le prix reçu le week-end dernier est « remis chaque année pour encourager deux artistes méritants, ayant porté à son pinacle la culture africaine l'année écoulée ». À ses yeux, l'Artist Award 2015 décerné par Afrika Film Festival « couronne des efforts continus depuis cinq ans en faveur du court métrage Soeur Oyo ».

Du reste, la première fiction de la cinéaste venait tout juste de participer à la 24e édition du Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou, le célèbre Fespaco, qui s'est tenu du 28 février au 7 mars sur le thème « Cinéma africain : production et diffusion à l'ère du numérique ». Notons ici que quoiqu'elle soit résidente en Belgique, son pays natal, Monique Phoba est restée malgré tout attachée à ses racines congolaises. Son dernier court métrage réalisé l'an dernier a été vu à Kinshasa quelque temps après sa sortie. Il a fait l'objet d'une projection à la Halle de la Gombe à l'occasion de la première édition du festival kinoïno Cinéma au féminin organisée par l'association des femmes cinéastes du Congo en juin. La réalisation de Soeur Oyo intervient donc après plusieurs documentaires qui ont un point commun. En effet, tout comme lui, les précédents films de la cinéaste que l'on ne présente plus dans le milieu cinématographique congolais ont toujours un lien avec



Monique Phoba sacrée Artist Award 2015 de l'Afrika Film Festival de Louvain

l'Afrique.

Pour ce qui est de Soeur Oyo, il est tout particulièrement question d'une sorte de récit historique qui force le spectateur à un retour en plein Congo colonial des années 50. Ce, au travers de la petite histoire d'une jeune écolière dénommée Godelive vivant dans le pensionnat catholique de Mbanza-Mboma. De quoi mettre les projecteurs sur cette institution qui fut la première école destinée aux Congolais où l'enseignement se dispensait en français.

Nioni Masela

COUPES AFRICAINES INTERCLUBS

V.Club, Mazembe et Sanga Balende en 8es de finale

La RDC aligne tous ses quatre clubs en huitièmes de finale de deux compétitions africaines interclubs de football. Tout s'est éclairci le week-end dernier après les rencontres retour des seizièmes de finale.

Après la brillante qualification à ce niveau de la 12e Coupe de la Confédération du FC MK de Kinshasa, le 3 avril, aux dépens d'Al Ahly Shendi du Soudan (1-2, 5-1), l'AS V.Club a lui aussi composé son ticket pour les huitièmes de finale de la C2 africaine. Ceci, en dépit de la défaite de zéro but à un le 5 avril 2015 à Beira, face à Ferroviario de Mozambique. Au match aller deux semaines auparavant au stade Tata Raphaël de Kinshasa, les Dauphins Noirs de la capitale RD-congolaise s'étaient largement imposés par trois buts à zéro, avec un doublé du meilleur joueur africain évoluant sur le continent, Firmin Mubele Ndombe. Somme toute, deux clubs de la RDC disputeront les huitièmes de finale de la Coupe de la Confédération. V.Club rencontrera la formation de Leopards de Swaziland en huitièmes de finale, tandis que le FC MK jouera contre Wari Wolves du Nigeria.

En Ligue des champions, le TP Mazembe a réussi à se qualifier avec brio, face au club sud-africain de Mamelodi Sundowns. Battu en Afrique du sud au match aller par un but à zéro, le team noir et blanc de Lubumbashi a attendu la 35e minute pour refaire son retard de Pretoria, au grand bonheur du public venu nombreux dans son antre de la commune de Kamalondo dans la capitale cuprifère congolaise. Et c'est le milieu international zam-

bien Rainford Kalaba qui a ouvert la voie à la qualification de l'équipe entraînée par le technicien français Patrice Carteron. L'attaquant Tanzanien Mbwana Ali Samatta a doublé la mise dans les temps additionnels de la première période. Et l'Ivoirien Roger Claver Assalé a inscrit le troisième but des Corbeaux du Katanga à la 57e minute de jeu. Mamelodi Sundowns a réduit l'écart à un quart d'heure de la fin du temps réglementaire. Mazembe, à la fin, a remporté la partie par trois buts à un, se qualifiant de facto pour les huitièmes de finale. Mazembe s'expliquera avec Stade Malien de Bamako (Mali) en huitièmes de finale.

S'il y a eu des réjouissances au stade TP Mazembe de Lubumbashi, la fête a également été totale au stade Tata-Raphaël de Kinshasa où Sa Majesté Sanga Balende a éliminé Coton Sport de Garoua (Cameroun) par deux buts à zéro. Les joueurs du coach Santos Muitubile ont fait la décision en deuxième période après une égalité de zéro but partout à la fin de la première période. L'attaquant Kabamba Mukundji a marqué le premier but des Anges et Saints de Mbuji-Mayi à la 76e minute sur penalty. Et Badibake a scellé la victoire de club dirigé par le gouverneur Alphonse Ngoy Kasanji à la 86e minute sur une somptueuse réalisation. Pour la première fois de l'histoire du club, Sanga Balende accède en huitièmes de finale de la Ligue des champions d'Afrique et son prochain adversaire est la formation d'Al Hilal du Soudan.

Martin Enimo

CONJONCTURE

La RDC classée au rang des économies à croissance rapide

Selon le Fonds monétaire international (FMI), le pays a enregistré en 2014 le troisième taux le plus rapide au monde.

Ces cinq dernières années, la RDC a réussi non seulement à stabiliser son cadre macro-économique mais également à aligner une forte croissance. À présent, la plus grande bataille pour le pays est de continuer à tirer le plus large profit de l'embellie économique. Au-delà, il faut réfléchir sur les moyens de réussir l'inclusion économique en initiant des politiques plus robustes pour surmonter les obstacles encore nombreux.

En effet, la croissance recherchée devrait être plus généralisée et plus solidaire, a recommandé le FMI. Ce dernier a réitéré sa volonté de renforcer sa relation avec la RDC. Déjà un dialogue se poursuit dans le cadre des consultations annuelles et d'un programme soutenu d'assistance technique. Pour l'institution de Bretton Woods, une meilleure mobilisation des recettes pourrait aider à dégager une marge de manœuvre suffisante pour des investissements plus appropriés dans les secteurs sociaux ainsi que les infrastructures et, surtout, dans le secteur financier.

Le dernier point lié au secteur financier continue à susciter un profond débat car il pose en des termes très clairs le fondement même du développement de l'économie congolaise. Mais pour le FMI, il faut davantage de réformes structurelles pour insuffler un nouvel élan. Certaines d'entre elles sont restées en suspens, notamment celles relatives au renforcement du secteur financier. Il y a, par exemple, les lois relatives à la banque centrale et aux banques commerciales.

Pour certains analystes, plusieurs paramètres joueront un rôle crucial au développement du secteur financier. L'on a cité une croissance économique forte, une stabilité du taux de change et un bas niveau du taux d'inflation. Toutefois, le contexte financier a enregistré une certaine progression. Plusieurs indicateurs dont le crédit et l'épargne ont connu une croissance estimée à plus de 20%. Ce chiffre marque le début d'une montée en puissance.

Laurent Essolomwa

BASKET-BALL

Dikembe Mutombo dans la promotion 2015 du Hall of Fame

L'ancien joueur d'Onatra qui a fait une grosse carrière à la NBA (1991-2009), jouant dans cinq clubs avant de raccrocher ses patins a mis le jury du Hall of Fame d'accord pour y être élu en 2015.



Dikembe Mutombo lors de l'inauguration de l'Hôpital Biamba-Marie-Mutombo à Kinshasa en 2007

C'est une reconnaissance de plus, Dikembe Mutombo (48 ans) vient d'être élu au Hall of Fame, temple de la renommée qui distingue les plus grandes gloires du basket-ball américain, indique une dépêche d'AFP relayée par Radio Okapi. Et l'Américain d'origine congolaise fait partie depuis cette année du cercle fermé des gloires de la NBA dans Hall of Fame, lui qui a évolué pendant dix-huit ans dans le championnat américain de la balle au panier. Il a joué successivement à Denver (1991-1996), Atlanta (1996-2001), Philadelphie (2001-2002), New Jersey (2002-2003), New York (2003-2004) et

Houston (2004-2009).

Ancien d'Onatra de Kinshasa, Dikembe Mutombo a disputé près de 1200 matches, réussi plus ou moins un total de 11729 points, avec 12359 rebonds et 3289 contres. Ce géant de 2,18 m est le deuxième meilleur contreur de l'histoire

de la NBA. Durant sa carrière, il a été élu à quatre reprises meilleur défenseur de la NBA, et pris part à huit All Star Game qui réunit les meilleurs joueurs du championnat nord américain de basket-ball. Naturalisé américain, Dikembe Mutombo n'a pas oublié son pays d'origine la RDC où il a construit un hôpital ultramoderne baptisé Hôpital Biamba-Marie-Mutombo, du nom de sa mère.

Il n'est pas seul lauréat 2015 de Hall of Fame. Il y a également Spencer Haywood, sacré champion NBA avec les Lakers en 1980, et Jo Jo White, ancien meneur des Celtics, champion NBA en

1974 et 1976. L'on note aussi la présence de Dick Bavetta, ancien arbitre qui a officié pendant 39 ans en NBA, John Calipari, entraîneur de l'équipe universitaire du Kentucky et Lisa Leslie, élue à trois reprises meilleure joueuse du championnat WNBA. Tous les lauréats de Hall of Fame 2015 ont obtenu au moins 18 votes des 24 membres du comité exécutif du Hall of Fame. La cérémonie officielle est prévue pour le 11 septembre au siège du Hall of Fame à Springfield aux États-Unis d'Amérique.

M.E.

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE HANDBALL

Litige entre Patronage et AS Cheminots

Le dernier match comptant pour la dernière journée du championnat départemental de handball en senior homme prévu le 5 avril au stade Enrico Mattéi n'a pas été joué suite à un litige entre Patronage et l'AS Cheminots autour d'un joueur qui serait qualifié frauduleusement d'après les dirigeants de Cheminots.

Glenn Sorel Mobombo Mopiti, l'ailier gauche de l'équipe nationale de handball senior homme est depuis la saison passée sujet de polémique entre les deux premiers clubs du championnat de Pointe-Noire saison 2014-2015 à savoir, Patronage et l'AS Cheminots. Le Joueur avait signé la saison passée à l'AS Cheminots en provenance de Patronage mais, cette saison, il a décidé de regagner Patronage. Suite à cette difficulté de transfert puisque les textes autorisent le transfert d'un joueur après deux ans dans un même club, la Ligue de Pointe-Noire a soumis l'affaire à la Fédération; Malgré le compromis trouvé la veille du match à la réunion technique, Cheminots ne veut pas perdre ce joueur. Sa présence sur la feuille de match de Patronage a suscité la contestation de Cheminots.

Pendant que Patronage clame ses droits sur le joueur, l'AS Cheminots le déclare comme faisant partie de ses effectifs.

La version de Patronage

D'après le directeur technique de Patronage, Théophile Mboundou,

le joueur leur appartient pour avoir signé la fiche d'engagement et passé les visites avec leur équipe. « Je crois que ce genre de problème se règle à la réunion technique et quand on vient sur le terrain, c'est pour jouer. Pourtant à la réunion technique, toutes les parties s'étaient accordées du choix fait par le joueur. On arrive sur le terrain et on fait les formalités sans problème. Il n'y a que ceux qui ont créé l'incident qui peuvent donner les raisons ». D'après lui, peut importe le moment où le joueur s'est engagé, ce dernier a passé les visites médicales à Patronage et a signé la fiche d'engagement. Si Cheminots conteste il a ses raisons.

La version de l'AS Cheminots

L'entraîneur principal de Cheminots senior homme, Gabriel Tchicaya, argue que le joueur est le leur. « Je confirme que le joueur appartient à Cheminots. Ce qui atteste la qualification d'un joueur c'est la licence. S'il n'y avait pas de preuves matérielles, Cheminots ne pouvait pas contester. Glenn a une licence dignement signée de la fédération congolaise de handball et contre-signée du centre médicosportif de Pointe-Noire puisqu'il a passé ses visites médicales à Cheminots et



< Sans données à partir du lien >

a signé la fiche d'engagement », a-t-il déclaré. Depuis le début du championnat Glenn n'a certes pas joué mais il était aligné pour un match. « Le joueur reconnaît qu'il est en faux. Nous ne devons pas continuer à faire évoluer notre sport dans le faux. La décision revient à l'autorité compétente qui va décider si ce match sera reprogrammé ou pas », a dit l'entraîneur.

Un sachant parle...

D'après un sachant du handball, ce problème doit être classé dans les cas nom prévus par les textes. « Pour ce cas, je reconnais que c'est le joueur de l'AS Cheminots. Mais, étant donné que la ligue départementale de Pointe-Noire a reçu une note de la Fécohand lui demandant de mettre le joueur qui est Diabls Rouges en attente du regroupement de la sélection

nationale entre les deux clubs pour faire le choix afin d'arrêter la polémique, je le classe dans les noms prévus parce que nous avons l'échéance des Jeux africains. La fédération a pensé que ce joueur qui est très utile devrait participer au championnat départemental et national pour maintenir sa forme », a-t-il dit.

Il a souligné que si le niveau de handball congolais bat de l'aile c'est à cause du vagabondage des joueurs sans performance qui sont toujours derrière les dirigeants en quête d'argent. « Je pense que nous devons nous remettre en cause, qu'on essaye d'écouter les encadreurs qui sont à la base (formation) qui n'ont pas des moyens, ce sont eux qui font le véritable travail, il faut les écouter pour avoir un lendemain meilleur. Nous devons res-

pecter le règlement », a-t-il ajouté. Le président de la ligue de Pointe-Noire : « je ne rentre pas dans les détails ».

Roger Houvitiha parle des instructions. « La Fécohand à travers son président m'a adressé une note me demandant de mettre le joueur devant les deux équipes pour qu'il choisisse entre les deux équipes parce que c'est un Diabls-rouge. Nous avons des Jeux africains que nous préparons et il est compté parmi les meilleurs joueurs de l'équipe nationale. Par respect de la hiérarchie, j'ai demandé au joueur devant Patronage et Cheminots, le joueur à choisi patronage. Cette qualification s'est faite par rapport aux instructions de la fédération. Je ne rentre pas dans les détails, je demande aux dirigeants des deux clubs de revoir les origines de ce joueur depuis la saison 2012-2013. J'ai reçu les instructions de ma hiérarchie ». D'après Roger Houvitiha, c'est à la commission d'organisation des compétitions de trancher. « Nous attendons le rapport des délégués ». Cependant, une question s'impose : faut-il un règlement spécial pour les joueurs évoluant dans les sélections nationales ? Affaire à suivre.

Charlem Léa Legnoki

Une nouvelle campagne pour le paiement des droits d'auteurs

Cette campagne débute le mercredi 8 avril à Pointe-Noire et vise les propriétaires de véhicules de transports en commun (taxis et bus) qui sont appelés à payer la redevance sur les droits d'auteurs.



Vue des véhicules sur une artère de Pointe-Noire

Joint au téléphone par les Dépêches de Brazzaville, à un jour de l'opération, Steve Ngatse Elenga, directeur départemental du Bureau congolais des droits d'auteurs (BCDA) à Pointe-Noire, a rappelé l'importance de cette opération en soulignant que « depuis quelques années, cette taxe revue à la baisse, est désormais fixée à 10.000 FCFA, contrairement aux années antérieures où elle coûtait 16.000 FCFA ».

En effet, le paiement de la taxe sur les droits d'auteurs permet aux artistes de bénéficier financièrement de leurs oeuvres diffusées ici et là et surtout dans les bus de transports en commun

et les taxis. Au-delà, cette taxe constitue également un élément de motivation pour leur travail. À la faveur de cette campagne, les équipes du BCDA vont se déployer dans toute la ville de Pointe-Noire. L'opération sera appuyée par les éléments de la force de l'ordre qui auront pour mission de contrôler la quittance ou la vignette 2015 délivrées par le BCDA à l'issue d'un paiement. Rappelons que les tenanciers des bus et taxis ont été informés bien avant cette campagne à travers les médias et les banderoles déployées sur les grandes avenues de la ville.

Hugues Prosper Mabonzo

CINÉMA

cinq jours pour découvrir les films congolais

À la faveur de la célébration du cinquantième du film congolais, le Centre culturel Jean Baptiste Tati-Loutard organise du 21 au 25 avril la semaine du cinéma congolais. Une activité qui va mettre en lumière le 7e art congolais à travers les différentes manifestations prévues à cet effet.

L'activité est organisée en partenariat avec la Société de production de films Inzo ya Bizizi du cinéaste Rufin Mbou Mikima. S'y est associé le Clap Congo de Claudia Haidara Yoka. Objectifs : emmener le public à découvrir et consommer les films congolais, intéresser les réseaux de distribution afin que ces films soient diffusés sur les chaînes de télévisions locales et câblées. Un prétexte pour sensibiliser les producteurs et mécènes à s'intéresser à ce secteur dans lequel le Congo peine à s'affirmer.

« 50 ans de cinéma congolais, quel bilan ? »

C'est autour de ce thème animé par Sébastien Kamba, premier cinéaste congolais, et Claudia Haidara Yoka, figure marquante de la jeune génération des cinéastes congolais que les débats vont s'organiser. Le programme prévoit plusieurs activités

telles les projections publiques et gratuites de films et les ateliers à savoir : les ateliers «image» animé par Siam Marley, chef opérateur d'origine ivoirienne résidant en France, l'atelier d'écriture de scénario animé par Léandre-Alain Baker, auteur, scénariste et réalisateur d'origine congolaise résidant en France et l'atelier Jeu d'acteur, animé par Thierry Gabriel Lorel, missionnaire au Congo.

Sont aussi prévues des rencontres professionnelles entre cinéastes et opérateurs culturels tels Pierre-Claver Mabiala, opérateur culturel, Tshoper Kabambi, président du réseau des documentalistes de l'Afrique centrale et directeur des festivals Fickin et Vision documentaire à Kinshasa, Nagy Boglarka, consultant culturel et responsable de la salle de cinéma Elvire Popescu à Bucarest en Roumanie et les responsables des télévisions locales et internationales qui vont échanger sur différents thèmes tel « Production des films et après ? La diffusion du petit au grand écran ».

Les projections de films seront suivies d'échanges entre réalisateurs et élèves qui seront interrogés sur le cinéma congolais pour évaluer leur niveau et, partant, susciter chez eux des vocations. Alain-

Rock Ngoma, opérateur culturel et directeur du Centre culturel Jean Baptiste Tati Loutard, initiateur du projet croit en l'essor du cinéma congolais c'est ainsi qu'il s'active sans désespérer à aider les artistes et les structures culturelles à se produire mais surtout à se professionnaliser par le biais des ateliers d'initiation de perfectionnement, des stages, des résidences et des spectacles.

Des hommes et des réalisations

C'est en 1965 que fut produit le premier film congolais « Kaka Yo » par Sébastien Kamba, agent de la télévision congolaise. En 1970 sort « La chapelle » de Jean-Michel Tchissoukou primé au Fespaco en 1981. Les années 1980 et 1990 ne sont pas trop prolifiques en films locaux en dehors des quelques rares films produits par les Congolais de la diaspora. En 2000, une nouvelle vague de jeunes cinéastes fait son entrée dans le 7e art congolais qui, peu à peu se dote des moyens plus modernes et des opérateurs volontaires. Alain Kodia, Nadège Batou, Amour Sauveur, Liesbeth Mabiala, Rufin Mbou Mikima, Arthur Vé Batoumeni, Claudia Haidara Yoka font partie des portes étendards du renouveau du cinéma congolais.

Hervé Brice Mampouya

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Allemagne, 31^e journée, 3^e division

Sans Pitchou Mouaya, remplaçant, Hallescher corrige le Preussen Münster 3-0. Et remonte à la 7^e place, avec 46 points et 9 longueurs de retard sur le podium.

Angleterre, 31^e journée, 1^{re} division

Steven Nzonzi était titulaire lors de la défaite de Stoke City à Chelsea (1-2). Auteur d'un premier tir, au ras du cadre à la 20^e, il touche du bois d'une belle frappe enroulée à la 64^e. Le fait marquant de cette rencontre demeure l'égalisation de Stoke à la 44^e : un lob magnifique de 60 mètres signé Adam. Avec ce résultat, Chelsea reprend sa place de leader et les Potters conservent leur 10^e rang.

Belgique, 31^e journée, 2^e division

Déclaré en faillite, Mons finira sa saison avant d'être liquidé. Le RAEC de Yannick Loemba et Jordan Massengo, titulaires, recevait ainsi Alost dans un contexte difficile. Et partage les points après avoir ouvert le score. Tireur (44^e) ou centreur (38^e et 55^e), Loemba a été actif.

Ecosse, 31^e journée, 2^e division

Dominique Malonga, titulaire, et Hibernian sont défaits à domicile par Queen of the South (0-1). Un troisième revers de rang pour Hibernian, qui reste second, à égalité de points avec les Rangers, qui comptent toutefois deux matchs en retard à jouer.

Espagne, 29^e journée, 1^{re} division

Almeria coule à domicile face à Levante (1-4) et retourne en zone rouge. Titulaire sur le côté gauche, Thievy Bifouma a eu peu d'occasion de briller. Sur l'une de ses rares incursions, dans l'axe, il prend de vitesse la défense et obtient en penalty, transformé par Hemed. Remplacé à la 76^e.

Estonie, 4^e journée, 1^{re} division

Kalju souffre mais l'emporte 3-2 chez le Sillamäe Kalev. Buteur à trois reprises lors des trois premières journées, Allan Kimbaloula n'a pas marqué mais a offert une magnifique passe décisive à la 54^e : lancé sur son côté gauche, il élimine deux adversaires, fixe le gardien et sert Listmann qui double le score dans le but vide. Kalju est leader avec 12 points.

Ligue 2, 30^e journée

Hugo Kongongo, titulaire, et Clermont font le plein de points face à Angers et Arnold Bouka Moutou (2-0). Les deux latéraux gauches congolais ont joué tout le match, dominé par les Auvergnats qui ont touché la barre à deux reprises en première période avant de marquer après la pause. Notons que les Angevins ont manqué un penalty en fin de match.

Bruce Abdoulaye est resté sur le banc lors de la défaite d'Orléans à Créteil (0-1).

Tobias Badila, titulaire et auteur du premier tir du match à la 6^e minute, participe à la victoire de Nancy au Havre (1-0).

Sans Binguila et Mabilia, Auxerre bat Nîmes 3-1.

Juvrel Loumingou n'était pas dans le groupe de Châteauroux, battu à Tours (0-1).

Angers conserve, malgré son revers, sa seconde place, mais reste sous la menace de Dijon, qui reçoit Troyes ce samedi après-midi. Cinquième avec 48 points, le Stade Brestois d'Oscar Ewolo ira à Ajaccio lundi soir.

En bas de classement, Clermont double Orléans : les Auvergnats sont 14^e avec 35 points, tandis que l'USO est 15^e avec 33 longueurs.

Ligue 1, 31^e journée

Prince Oniangué ne gardera pas un souvenir impérissable du déplacement de Reims à Lille (1-3). Impliqué sur les deux premiers buts nordistes, il a vécu un samedi cauchemardesque. Remplaçant, Kévin Koumba n'est pas entré en jeu.

Ladislav Douniama est resté sur le banc face à Lyon : il a assisté au revers de Guingamp, battu 3-1.

Remplaçant au coup d'envoi, Christopher Mabolou est entré en jeu à la 66^e, alors que Bastia menait 1-0 à Montpellier. Qui s'impose finalement 3-1 avec deux penaltys.

Sans Giannelli Imbula, suspendu, Marseille s'incline au vélodrome face à Paris (2-3). Brice Samba junior est resté sur le banc.

Jules Iloki était laissé à disposition de la réserve de Nantes et n'a pas participé à la défaite de son équipe face à Caen (1-2).

Dylan Bahamboula n'était pas dans le groupe de Monaco, tenu en échec à domicile par Saint-Etienne (1-1).

Camille Delourme.

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉLITE 1

JST s'en prendra aux Diables en noirs

La Jeunesse Sportive de Talangaï (JST) en découdra avec les Diablotins, ce 8 avril au stade Eboué, après la rencontre qui opposera Étoile du Congo à V. Club.

JST, deuxième du championnat avec 32 points, va défier Diables noirs plus bas au classement par rapport à elle. L'équipe du sixième arrondissement de Brazzaville a pris l'habitude de renverser les gros calibres du football national. AC Léopards de Dolisie et Cara en savent quelque chose. Ils se sont, en effet, inclinés tour à tour devant JST par le même score 0-1. Poussés par le vent qu'ils ont en poupe, les poulains du coach Nantélamio (JST) tenteront de rééditer l'exploit face aux Diablotins.

Seulement, les matchs ne se ressemblent pas, les adversaires non plus. L'équipe des Diables noirs, qui vient de concéder un nul contre Étoile du Congo à Kinkala, est visiblement rongée par la rage de vaincre. Les Diablotins n'auront pour objectif que donner du fil à retordre à JST qui est dans une phase d'ascension et se présente dès lors comme un candidat sérieux au titre même si le chemin à parcourir est encore long. JST-Diables noirs n'est donc pas un match gagné d'avance par l'un ou par l'autre. Tout se jouera



L'équipe de JST crédit photo Adiac

sur le terrain.

« Les matchs qui s'en suivent seront difficiles notamment celui qui nous opposera à Diables noirs mais nous allons travailler pour mettre les chances de notre côté », indiquait l'entraîneur de JST après la victoire face à Cara. « Nous avons manqué de battre Étoile du Congo, c'est face à JST que nous nous rattraperons », clamaient les Diablotins après le nul face aux Stelliens à Kinkala le 4 avril dernier. Les deux camps seront donc à couteaux tirés, en toute sportivité demain après-midi. L'autre rencontre du même jour verra V. club se mesurer à Étoile du Congo. Les V. clubiens ont été battus à Kinkala le 4 avril par Tongo FC. Face

aux Stelliens, premiers au classement provisoire, leur mission sera donc de relever la tête. Mais l'adversaire est de taille. La tâche ne sera donc pas facile. Étoile du Congo qui a déjà les faveurs des pronostics tentera de les confirmer sur l'aire de jeu. Pas si simple.

À Pointe-Noire...

Un seul match est au programme dans la ville océane. Celui-ci opposera l'Association Sportive Ponténégrine (ASP) à Inter club, troisième au classement avec 31 points. À Dolisie, AC Léopards FC Bilombé de Pointe-Noire. Les Fauves du Niari sont partis favoris face à un adversaire qui est dixième au classement.

Rominique Makaya

CHAN RWANDA 2016

Le Congo croisera le fer avec le Cameroun en éliminatoire

Le sort a voulu que les Diables rouges affrontent les Lions indomptables du Cameroun dans une double confrontation dont le vainqueur disputera la phase finale prévue pour janvier prochain au Rwanda. Le perdant quant à lui, attendra les éliminatoires de la 5^e édition de la compétition réservée aux joueurs évoluant dans les championnats de leurs pays respectifs.

La règle de jeu telle que définie par la Confédération africaine de football après le tirage au sort le 5 avril des éliminatoires de la quatrième édition est claire. Il n'y aura pas de séance de rattrapage dans la zone centrale dans laquelle se trouvent le Congo, le Cameroun, la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, le Gabon et le Tchad. Seuls les vainqueurs des trois confrontations obtiendront leur ticket pour le Rwanda 2016.

Engagés dans cette aventure, les Diables rouges seront reçus le week-end du 16, 17 et 18 octobre à Yaoundé par les Lions indomptables du Cameroun avant la manche retour

prévue pour le 25 octobre au Congo. Le match Congo-Cameroun était déjà au menu des éliminatoires du Chan 2011 organisé au Soudan. Engagés par le Comité intérimaire en 2010, les Diables rouges montés à la va-vite, concédaient 1-1 au stade Alphonse-Masamba-Débat avant de s'incliner 0-2 à Yaoundé. Le Congo et le Cameroun comptent chacun une participation au Chan. Les Diables rouges avaient participé à la dernière édition en 2014 alors que la dernière participation des Lions indomptables remonte à 2011. Les autres rencontres de la zone centrale mettront respectivement aux prises la République démocratique du Congo à la République centrafricaine, puis le Tchad au Gabon. Les équipes citées en premières disputent le match aller à domicile. La zone Ouest B obéit à la même règle de jeu. La Ghana affronte la Côte d'Ivoire, le Nigeria en découdra avec le Burkina Faso et le Niger jouera contre le Togo. Dans la zone Ouest A, huit équipes sont engagées. Après les préliminaires, les quatre qualifiées vont s'affronter en aller/ retour

pour valider les deux places qui sont réservées à leur zone. Au programme des préliminaires, Guinée-Bissau-Mali ; Mauritanie-Sierra Leone ; Guinée-Libéria et Sénégal-Gambie. Les matches aller se disputeront le week-end du 19, 20 et 21 juin et le retour les 3, 4 et 5 juillet. Dans la zone centrale Est, seul le Soudan est exempté du tour préliminaires. Les six autres sélections s'affronteront en aller et retour pour le rejoindre au tour décisif. Au menu des préliminaires : Tanzanie-Oudanga ; Djibouti-Burundi et Kenya-Ethiopie.

Dans la zone Nord trois équipes disputeront un mini tournoi en vue de sélectionner les deux qualifiés. Leur compétition débute le week-end du 19, 20 et 21 juin jusqu'au 25 octobre. Dans la zone Sud, le Zimbabwe affronte les Comores en tour préliminaire. Le Lesotho en découdra avec le Botswana, la Namibie s'opposera à la Zambie, l'Afrique du sud à l'Îles Maurice et l'Angola au Swaziland. Les six qualifiés s'affronteront en aller et retour pour les trois places qualificatives.

James Golden Eloué